

## LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE (1913-1922)

Société an., f. le 5 juillet 1913

---

### La banque des distingués frères Berthelot : expédients, voracité, spéculation forcenée, chute

Philippe et André Berthelot étaient les fils du chimiste Marcelin Berthelot, qui fut aussi ministre des Affaires étrangères. L'un était, depuis 1907, sous-directeur Asie au Quai d'Orsay. L'autre, après des débuts en affaire à la tête de filiales du groupe Empain, avait fini par cumuler dix-huit sièges d'administrateur. En vue de contrebalancer la puissance des institutions britanniques et allemandes en Chine, Philippe Berthelot tenta d'abord d'y monter une banque en prenant pour base les agences qu'y possédait la Banque de l'Indochine. Mais le patron de cette dernière refusa tout net : « Je ne m'explique pas que vous teniez tout particulièrement à ce qu'une banque franco-chinoise soit créée précisément par la Banque de l'Indochine dont vous faites, à plusieurs reprises, ressortir dans vos deux notes l'esprit boutiquier et peu intelligent. » Les grands établissements parisiens, tous actionnaires de la Banque de l'Indochine, ayant également décliné, les Berthelot et leurs associés en Chine, Pernotte et Bouchard, en furent réduits à des acrobaties qui ne trompèrent point les milieux informés mais qui furent couvertes par des instances politiques incompétentes et bénies par le père Léon Robert, des Missions étrangères.

---

### *Les faits sans l'analyse...*

Banque industrielle de Chine  
(*Les Annales coloniales*, 8 février 1913)

La création de la Banque industrielle de Chine au capital de 45 millions de francs est définitivement décidée.

Le groupe français dirigé par M. Charles Victor et par M. André Berthelot, directeur du Métropolitain, a fourni les deux tiers du capital et avance sous la forme d'un prêt séparé le tiers qui forme la part de la Chine.

Le groupe est déjà intéressé dans le consortium des six puissances qui doit lancer le gros emprunt chinois.

*Avec l'analyse, c'est mieux*

Article prophétique,  
probablement dû à l'excellent Fernand Maroni.  
*Ite, missa est.*

## L'ALLIANCE DU QUAÏ ET DE LA CIRCULAIRE À TUYAUX

Marché financier  
(*Le Journal des débats*, 7 avril 1913)

Il a été fait quelque bruit, dans les milieux financiers, autour d'une nouvelle affaire chinoise pour laquelle on s'efforce, depuis quelque temps déjà, de recruter des capitaux et des concours. Nous n'avons pas besoin de rappeler les circonstances qui ont déterminé la création du consortium des six puissances. Ce consortium était constitué surtout en vue de la conclusion du grand emprunt chinois de réorganisation. Mais comme il avait pour but d'empêcher le gouvernement chinois de trouver des ressources sans accorder en même temps des garanties satisfaisantes à ses créanciers étrangers anciens et nouveaux, les six puissances avaient décidé, avec raison, de s'opposer à la conclusion de toute affaire susceptible de procurer d'une façon indirecte des capitaux au Trésor chinois. Et cette clause de l'accord a été observée en France ; car nous savons, par exemple, qu'une entreprise étudiée par le plus important de nos établissements métallurgiques, s'est heurtée à une opposition de principe. Depuis quelques semaines, il est vrai, ce veto absolu a été levé. Les puissances se sont entendues pour autoriser la conclusion d'affaires industrielles, avec cette restriction toutefois que les titres n'en seraient cotés que six mois après l'émission de la première tranche de l'emprunt chinois.

Mais il serait infiniment regrettable que la première affaire qui profitât du nouvel accord (avant lequel, d'ailleurs, il semble qu'elle ait été conclue) fût précisément celle dont il a été question et qui n'est autre que la Banque industrielle de Chine.

Le *Bulletin des annonces légales officielles* nous fournit sur cette société des détails très intéressants. Nous voyons d'abord que le capital est constitué par 87.000 actions ordinaires et 3.000 actions de fondateur, toutes de 500 francs chacune. Or, aux assemblées générales, les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une voix par dix actions tandis que chaque action de fondateur donne droit à six voix. C'est-à-dire que les 3.000 actions de fondateur représentant 1.500.000 fr. disposent de 18.000 voix, quand les actionnaires ordinaires ayant contribué au capital pour 43 millions 1/2 n'ont que 8.800 voix. Cette disposition seule suffirait à faire écarter l'affaire, et nous sommes convaincu que jamais la Chambre syndicale des agents de change n'accorderait la cote aux actions d'une société ayant des statuts pareils.

Mais il y a d'autres raisons de se méfier de l'affaire dont on prétend gratiner notre marché. La principale est le patronage du financier<sup>1</sup> qui figure comme un de ses fondateurs. Le sort des entreprises qu'il a créées jusqu'ici, notamment les mines de Capillitas et l'Ouest africain, n'est pas pour rassurer les actionnaires sur l'avenir de la nouvelle banque. On fait valoir, il est vrai, que le gouvernement chinois figure comme souscripteur du tiers des actions de fondateur et des actions ordinaires. Mais il ne faut pas s'illusionner sur la valeur de sa coopération dont les promoteurs de l'affaire déclarent attendre monts et merveilles. La Banque russo-chinoise aussi avait le gouvernement chinois comme actionnaire, et elle n'a pas, que nous sachions, tiré grand avantage de cette situation privilégiée. D'ailleurs le gouvernement chinois serait bien embarrassé pour verser le montant de sa souscription si quelqu'un ne lui en faisait

---

<sup>1</sup> Charles Victor, qui avait fait la connaissance d'André Berthelot en investissant dans certaines filiales d'avenir du groupe Empain

l'avance. Et les fonds nécessaires lui sont prêtés, en effet par le Pekin Syndicate [dont Ch. Victor s'était assuré le contrôle en 1912 et dont l'administrateur délégué était André Berthelot] qui souscrit pour son propre compte un autre tiers des actions de fondateur, le dernier tiers étant souscrit par le groupe des promoteurs de la société. Ici apparaît l'intérêt du Pékin Syndicate qui, dans cette opération, trouve le moyen de se faire reconnaître par le gouvernement chinois une extension de sa concession qu'il lui avait été impossible d'obtenir jusqu'ici. Or cela est de la plus haute importance pour le Pekin Syndicate dont la situation est peu prospère. Les résultats de cette entreprise sont surtout bien loin de répondre aux affirmations contenues dans les circulaires qui ont servi à écouler à Paris, à de très hauts cours, les actions Shansi.

Mais qu'on ne vienne pas nous raconter que la nouvelle banque servira à l'extension de l'influence française en Chine sur la terrain financier et industriel.

Ce qui donne de l'influence à un groupe, c'est la qualité et l'autorité de ceux qui en font partie. Or qui parmi les établissements financiers ou industriels sérieux se risquerait à entrer dans la combinaison que l'on essaye de mettre sur pied ? La nouvelle banque ne représentera donc pas la finance et l'industrie française, qui n'ont pas besoin d'avoir recours à ce truchement. Mais, on peut en être sûr, elle sera un instrument merveilleux pour l'écoulement en France d'une quantité de papier auquel elle fournira une [mot illisible] alléchante, car le financier qui la patronne s'est acquis une notoriété dans l'industrie très fructueuse de la circulaire à *tuyaux*.

---

Banque industrielle de Chine  
(*Le Capitaliste*, 10 juillet 1913)

Les deux assemblées constitutives de la Banque industrielle de Chine, créée avec le concours de la Société auxiliaire de crédit, ont été tenues à Paris le 28 juin et le 5 juillet, en présence du représentant financier du gouvernement chinois.

Ont été nommés membres du conseil d'administration de la Banque : Sir Richard Awdry, président du Pékin Syndicate, Londres ; MM. Georges Ballu, propriétaire à Paris ; André Berthelot, ancien député de Paris ; R. Calary de Lumazière, propriétaire à Paris ; René de Cérenville, banquier à Paris ; Paul Chautard<sup>2</sup>, ancien député, ingénieur à Paris ; le comte Arthur Espivent de la Villesboisnet, propriétaire à Nantes ; A. Frézouls<sup>3</sup>, inspecteur général des colonies à Paris ; le comte Gérard de Ganay, propriétaire à Paris ; Eugène Henry, propriétaire à Paris [adm. de l'Ouest-Africain français et des Mines de fer du Var, futur président de Chenard & Walker (affaires Victor)] ; Liao-Sze-Kong, représentant de la République chinoise ; J[ustin] Perchot, entrepreneur de travaux publics à Paris ; Charles Victor, banquier à Paris.

MM. Gilbert-Boucher<sup>4</sup>, Albert Meilhan [adm. de l'Ouest-Africain français et des Mines de fer du Var, commissaire aux comptes de la Société auxiliaire de Crédit (affaires Victor)] et Fabareilh [*sic* : René Favareille<sup>5</sup>] ont été nommés commissaires.

---

<sup>2</sup> Paul Chautard (1862-1933) : député de la Seine (1906-1910), puis administrateur des Ateliers de constructions électriques du Nord et de l'Est et de l'Électricité et gaz du Nord (1911)(groupe Empain)

<sup>3</sup> Antonin Frézouls, inspecteur général des colonies à Paris, ancien directeur des douanes et régies de l'Indo-Chine sous Doumer, fondateur du Crédit international et colonial :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Credit\\_int.\\_col.-Frezouls.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Credit_int._col.-Frezouls.pdf)

<sup>4</sup> Gilbert-Boucher : administrateur des Eaux minérales de Thonon-les-Bains. Partie prenante en 1911 d'un projet de chemin de fer de Rome-Ostie à la mer dans lequel on retrouvait ses futurs partenaires dans la Banque industrielle de Chine : André Berthelot, Justin Perchot, la Société auxiliaire de crédit (*Gil Blas*, 27 juillet 1911).

<sup>5</sup> René Favareille (1869-1927) : auditeur au conseil d'État (1894-1900) ; chef du cabinet du président du Sénat (1906-1920) ; maître des requêtes au conseil d'État (1910-1919)...

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui\\_etes-vous-1924-IC.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf)

La banque est ainsi définitivement constituée.

---

*À noter qu'on retrouvera certains de ces fondateurs (Grisar, Guénot) à l'origine de la SICAF (Indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance)*

Les fondateurs,  
selon Nobutaka SHINONAGA,  
La formation de la Banque industrielle de Chine,  
(*Le Mouvement social*, n° 155, avril-juin 1991)

Les 3.000 actions de fondateur furent réparties de la façon suivante :

Le gouvernement chinois	1.000
The Péking Syndicate	1.000
La Société auxiliaire de crédit (anc. Banque Victor)	550
André Berthelot	250
Charles Victor	100
Joseph Pernotte	100
Total	3.000

Actionnaires	Actions fondateurs	Actions ordinaires	Total	%
Gouvernement chinois	1.000	29.000	30.000	33,3
Peking Syndicate	1.000	15.350	16.530	18,2
Banque centrale française	—	4.000	4.000	4,4
Société auxiliaire de crédit (Banque Victor)	550	2.437	2.987	13,3
André Berthelot	250	1.208	1.456	1,6
R. Calary de Lamazière —		1.453	1.453	1,6
Le comte A. Espivent de la Villesboisnet	—	1.453	1.453	1,6
Société centrale des banques de Province	—	1.411	1.411	1,6
Clairin, Guénot et Cie	—	1.308	1.308	1,5
Banque Jordaan	—	1.270	1.270	1,4
Total	2.800	58.888	61.888	68,5

Outre les noms de promoteurs, on peut trouver ceux de leurs proches parents ou collaborateurs : Wilhelm Pape (400 actions), Daniel Berthelot (327) et René Berthelot

(100) — tous deux frères de Philippe et d'André —, Langlois (327), beau-frère de Philippe et d'André, Justin Perchot (318), administrateur de la B.I.C., Louis Ricard (318), administrateur de la Société Auxiliaire de Crédit, Blanquiès (190), banquier et collaborateur d'André Berthelot, Paul Chautard (190), administrateur de la B.I.C., Eugène Henry (127), administrateur de la B.I.C. [qui fut aussi président Chenard & Walcker], le baron [Léon] de Montreuil (127), administrateur de la Banque centrale française et de la S.A.C. [Sté auxiliaire de crédit (Victor)], le comte Jean de Férol (127), administrateur du Peking Syndicate [et autres affaires Victor], Bernard van Veerssen (100), président de la Banque centrale française [et de Chenard & Walker], René Cottin (100), administrateur de la S.A.C., Léon Voirin (64), ancien président et administrateur-délégué de la B.C.F. [Banque centrale frse (Victor)], Sir Richard Awdry (50), président du Peking Syndicate, etc.

Outre les banques de promoteurs déjà mentionnées, beaucoup de petites banques privées s'étaient intéressées également à cette affaire : Banque Bénard et Jarislawsky (318 actions), Banque Ferri (318), Banque Guinon (127), Banque Lanre Millot (64), Banque Michel (64), etc.

On y trouve aussi quelques hommes politiques comme Laurent et Ferdinand Bougère (160 actions et 30 actions) — deux frères, tous deux députés-banquiers —, Henri Le Cour Grandmaison (100), sénateur, Lazare Weiller (318) futur député-sénateur, ainsi que quelques journalistes bien connus comme E[ugène] Letellier (200) du *Journal*<sup>6</sup> et Alphonse Lenoir (150), agent de publicité ordinaire du Trésor français ; également des noms de sociétés industrielles ou commerciales comme Giros et Loucheur (254), Union française pour le commerce et l'industrie (254), etc.

Présidé par André Berthelot, le premier conseil comprenait :

Liao Sze-kong, vice-président, consul général de Chine à Paris de 1918 à 1921 ;

Eugène Henry, vice-président, représentant de Charles Victor à la Rente foncière, à la Compagnie de l'Ouest Africain et chez Chenard & Walcker ;

Sir Richard D. Awdry, président du Peking Syndicate ;

René de Cérenville, de la vieille maison suisse Berthoud, Courvoisier et Cie, représentant du Peking Syndicate au conseil de la B.I.C. ;

Charles Victor ;

Antonin Frézouls, ancien inspecteur général des Colonies, représentant la Société Centrale des Banques de Province ;

Justin Perchot, ancien élève de l'E.N.S., entrepreneur de travaux publics, patron des Forges et aciéries de Commentry-Oissel, député (1910), puis sénateur des Basses-Alpes (1912) ;

Le comte Arthur Espivent de la Villesboisnet [1872-1939], député du Morbihan [1914-1919], qui présida les Docks de Villeneuve-Triage et administra le Crédit nantais, la Société nouvelle des pêcheries à vapeur et la Société des tramways et de l'électricité de Nantes [et de la Société générale pour le développement de Casablanca] ;

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Soblanca.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Soblanca.pdf)

Paul Chautard (1862-1933), docteur ès sciences, professeur à l'École centrale des arts et manufactures, député de la Seine (1906-1910), puis administrateur de sociétés ;

Raoul Calary de Lamazière (1879-1932), avocat, député de la Seine de 1919 à 1924 ;  
le comte Gérard de Ganay, gendre d'Henri Schneider ;

---

<sup>6</sup> Eugène Letellier (1875-1923) : il participe au creusement de l'isthme de Panama (en association avec Jules Baratoux), à la construction des forts de la Meuse en Belgique, à partir de 1889 (avec Nallier et Baratoux) et des égouts de Mexico en 1898 (avec Charles Vézin). Président du conseil d'administration du quotidien *Le Journal*. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 mai 1902 (min. des Travaux publics), officier du 26 janvier 1912 (min. de l'intérieur) comme publiciste.

et Georges Ballu, ami d'André Berthelot et neveu de l'architecte renommé ayant restauré l'Hôtel de Ville de Paris.

---

## INDUSTRIE DES TUYAUX DE BOURSE CHUTE DE LA MAISON VICTOR

Fin 1913, Charles Victor fait monter en flèche l'action Cie occidentale de Madagascar, en faisant courir le bruit de fabuleuses découvertes d'or et de platine. Mais au début de janvier 1914, sa banque, la Société auxiliaire de crédit, fait faillite. *Les Débats* s'indignent à plusieurs reprises que l'action, qui n'est plus cotée, ne soit pas retirée de la cote, ce qui permet à Victor d'invoquer le dernier cours largement surévalué pour attirer des gogos dans une augmentation de capital.

(*Le Journal des débats*, 16 février 1914)

Nous pensions que c'était le devoir de la Compagnie des agents de change de ne pas aider la Société auxiliaire de crédit à dissimuler sa véritable situation. Il nous paraissait incorrect et nuisible, que cette société fut laissée libre de faire figurer orgueilleusement sur ses publications le cours de 568 francs, comme cours actuel de ses actions tandis qu'elle était virtuellement en faillite.

Il était très facile, avons-nous fait remarquer, de mettre fin à cet abus, à cette tromperie : il suffisait de coter l'action de la Société auxiliaire, qui n'avait pas été cotée depuis le commencement de janvier ; ou bien, si cela n'était pas possible, faute de demandes, d'inscrire le cours offert à la Cote officielle, comme cela se fait en pareil cas pour les autres valeurs. Nous avons eu beau insister, la Chambre syndicale des agents de change a fait la sourde oreille tant qu'ont duré les négociations entre la Société auxiliaire de crédit et les vingt-cinq agents de change ses créanciers. Mais un accord étant enfin intervenu avec ces derniers, dès le lendemain, un avis de la Chambre syndicale a informé le public, sans autre explication, que les actions de la Société auxiliaire de crédit cesseraient désormais d'être inscrites à la Cote officielle.

Doit-on penser que la Chambre syndicale n'a suspendu ses foudres qu'autant qu'il était nécessaire pour favoriser l'arrangement ?

Dans ce cas, son geste serait, vraiment disgracieux à l'égard du président de la Société auxiliaire, ce dont, d'ailleurs, nous ne nous soucions nullement. Mais nous nous refusons à croire qu'elle ait obéi à ce mobile. Nous tenons pour certain qu'elle a été guidée seulement par l'intérêt général et le sentiment de ses devoirs professionnels. Par malheur, il n'est pas moins certain qu'elle s'est complètement fourvoyée. A-t-elle trouvé qu'une société ayant transigé avec ses créanciers sans les payer intégralement n'est plus digne de figurer à la Cote officielle ? Mais n'est-il pas alors bien plus extraordinaire que cette société ait pu y figurer pendant un mois quand elle était en suspension effective de paiements sans avoir, comme maintenant, obtenu le *quitus* de ses créanciers ? Si la Chambre syndicale a tenu à dégager sa responsabilité morale vis-à-vis du public, c'est surtout dans ce dernier cas qu'elle eût dû le faire. Ajoutons qu'en supprimant de la Cote officielle les actions de la Société auxiliaire de crédit sans avoir fait au préalable ce qu'il fallait pour arriver à inscrire un cours sincère, on rend ce cours fallacieux de 568 définitif et sans appel. Désormais, 568 restera toujours « le dernier cours inscrit à la Cote officielle ». Et on peut être certain que la Société auxiliaire ne tient pas à ce qu'on

en cote d'autres. C'est ce cours qu'elle apportera à la prochaine assemblée de ses actionnaires. Étrange façon, on en conviendra, d'éclairer le public !

Arrivons-en maintenant à l'arrangement conclu entre les agents de change créanciers et la Société auxiliaire de crédit. Nous n'en connaissons pas les détails d'une façon très précise. Ce que nous savons, c'est que la Société auxiliaire s'est engagée à payer en tout 40 % de ce qu'elle doit, dont une partie comptant et l'autre partie par versements échelonnés jusqu'à la fin de l'année.

Moyennant quoi ses créanciers lui donnent *quitus* de la totalité de leur créance. Or pourquoi n'exigent-ils pas le paiement de la créance entière ? C'est, sans aucun doute, parce qu'après mûr examen, ils sont convaincus que l'actif de la Société auxiliaire ne peut, en aucun cas, donner plus de 40 %

Mais pourquoi ne se saisissent-ils pas de cet actif afin qu'il soit réalisé, sous un contrôle sérieux, par les soins d'un liquidateur, ce qui serait infiniment plus sûr ? A cela, il n'y a qu'une seule réponse : c'est que **les créanciers savent que l'actif, réalisé correctement et honnêtement, ne pourrait en aucun cas leur rembourser 40 % de leur créance. Mais ils espèrent que la Société auxiliaire de crédit, si on la laisse continuer son commerce, réussira, par ses procédés habituels, à tirer de sa clientèle beaucoup plus que la valeur réelle de son actif. D'autre part, l'arrangement va permettre à M. Ch. Victor d'affirmer à ses actionnaires que la Société auxiliaire de crédit est au-dessus de ses affaires et qu'elle a seulement besoin d'une augmentation de capital. Au besoin, cet argent frais servira à compléter le paiement des 40 % qu'il a promis à ses créanciers.** Et puis, n'y aura-t-il pas aussi les bénéfices de l'industrie des tuyaux de Bourse, pour laquelle, ne l'oublions pas, la Société auxiliaire a été spécialement constituée ? Industrie merveilleuse en vérité ! Car lorsqu'on gagne, on empoche. Et quand on perd, on n'a pas besoin de payer. Les créanciers se contentent de ce que vous leur offrez et n'auraient garde de vous inquiéter.

C'est leur droit, dira-t-on. Si, pour courir après leur argent, il leur plaît de confier à leur seul débiteur la gestion d'un actif qui leur appartient, si même ils acceptent de ce débiteur une part hypothétique de ses bénéfices futurs, il n'y a rien à redire à cela. En effet, on voit tous les jours des créanciers accorder du temps à leur débiteur, et devenir ainsi, en fait, ses commanditaires et ses associés. Mais ce que l'on n'avait jamais vu jusqu'ici, c'est vingt-cinq officiers ministériels prendre ce rôle de bailleurs de fonds et d'intéressés dans une société en déconfiture du genre de la Société auxiliaire de crédit, Société dont ils connaissent mieux que personne les opérations et les procédés, et dont les actions sont jugées indignes de figurer à la Cote officielle. Quoi qu'on puisse dire, nous persistons à trouver cela infiniment regrettable.

---

En juin, l'une des créations de l'Auxiliaire, la Compagnie de l'Ouest africain français, est mise en dissolution anticipée. En juillet, l'Auxiliaire est enfin mise en liquidation. Inculpé, Charles Victor ne sera arrêté qu'en décembre 1918, à son retour d'Espagne.

Simultanément, la B.I.C. se lance dans l'émission d'un emprunt chinois des plus douteux :

---

## PLACEMENT D'UN EMPRUNT CHINOIS

### INFORMATIONS FINANCIÈRES

[Émission d'un emprunt chinois]  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 mars 1914)

La Banque industrielle de Chine, le Crédit français<sup>7</sup>, la Société centrale des banques de province mettent en souscription, le 7 avril prochain, 150.000 obligations 5 % or, de 500 francs, d'un emprunt de la République chinoise, destiné à la construction du port de Poukou (Pukow) sur le Yang-Tse-kiang, en face de Nankin et à divers travaux d'édilité à exécuter à Pékin, pour l'établissement de tramways, d'éclairage électrique, des services d'eau, etc.

L'emprunt est garanti spécialement par les installations et constructions à effectuer, leur matériel, leurs dépendances et leurs produits, par les taxes municipales de Pékin présentes et futures, sauf celles de l'octroi, par l'impôt perçu sur l'alcool dans les provinces du nord du Yang-Tse-Kiang, exception faite de la Mongolie et de la Mandchourie.

La concession des garanties spéciales a été notifiée par le gouvernement chinois au ministre de France à Pékin, et le président du conseil des ministres à Paris a communiqué aux émetteurs, par lettre officielle, le texte de cette notification.

En plus de ces garanties particulières, le gouvernement chinois s'est engagé à parfaire, sur ses revenus généraux, les sommes nécessaires pour assurer le service de l'emprunt en intérêt et capital.

Le seul impôt sur l'alcool fournit, par an 14 millions de francs, d'après les indications du gouvernement chinois, et la charge totale de l'emprunt, au moment où elle est la plus forte, soit en 1930, n'absorbe que 11 millions de francs environ.

Les titres sont, offerts à 471 fr. 25 par obligation de 500 francs, payables 100 francs en souscrivant, et 371 fr. 25 à la répartition.

On peut souscrire dès à présent, en effectuant le premier versement de 100 francs aux caisses de la Banque industrielle de Chine à Paris, du Crédit français, de la Société centrale des banques de province, et dans les départements chez tous les agents de change, les banquiers et les membres du Syndicat des banques de province.

---

(*Le Journal des débats*, 11 mai 1914)

La Banque industrielle de Chine nous fait des infidélités. Elle a écrit une longue lettre à un journal financier, et à nous elle ne nous envoie pas, cette semaine, la moindre ligne à insérer. Nous l'excusons, cependant, de ne pas nous répondre. Nous avons été trop précis dans notre dernière *Revue* pour qu'elle pût trouver un faux-fuyant ou un semblant de démenti à nous opposer, et nous comprenons fort bien qu'elle préfère se taire. Mais son silence est un aveu, dont nous prenons acte.

C'est, désormais, un fait hors de discussion que, sur les 84 millions qu'a produits la dernière émission de l'emprunt dit « industriel », la modeste somme de 42 millions a été donnée au gouvernement chinois, comme argent de poche, pour en faire l'usage que bon lui semblerait. Ce sont les épingles du contrat. Elles étaient tout de même un peu fortes pour les faire avaler aux souscripteurs, et c'est pourquoi on a tenu soigneusement cette clause dans l'ombre.

Si encore, moyennant un sacrifice aussi exorbitant, on avait obtenu la garantie que le reste de l'Emprunt aurait réellement pour gage le produit des travaux à quoi il serait employé Mais il n'a été stipulé rien de tel.

---

<sup>7</sup> Petite banque d'affaires ayant succédé en 1911 à MM. J. Loste et Cie. Le premier président en fut Paul Doumer, l'ancien gouverneur général de l'Indochine, intronisé quelques mois plus tôt, à la suite d'un échec électoral, président de la Cie générale d'électricité. Son vice-président, Joseph Loste, entra au conseil de la Banque industrielle de Chine.



La Banque industrielle de Chine parle volontiers de ses concessions de tramways, d'éclairage et de service d'eaux à Pékin, et elle écrivait récemment au *Times* pour lui déclarer que ces « concessions » ne sont pas caduques et qu'elle n'a pas l'intention de les rétrocéder au gouvernement chinois, pas plus que que la « concession du port de Poukéou. Il faudrait cependant s'entendre. Le commun des mortels, les gens simples qui ne sont pas même initiés aux subtilités du Syndicat dit « à la Lyonnaise » se figurent sans doute que ces concessions portent sur l'exploitation des tramways, de l'éclairage, du port, etc. Et ils s'imaginent aussi que les produits de ces exploitations seront perçus par la Banque industrielle ou par des Compagnies formées par elle, ce qui serait, si l'on veut, une garantie pour les souscripteurs de l'Emprunt chinois. Nous devons, hélas! les détromper. La Banque industrielle de Chine s'est bien réservé un bénéfice sur l'exécution des travaux, mais c'est la seule concession qu'elle possède. Dès que les travaux du port de Poukéou, comme ceux de Pékin, seront terminés, le gouvernement chinois exploitera seul, et il disposera sans aucun contrôle de tous les produits. D'ailleurs, comme la Banque industrielle de Chine a été obligée de le reconnaître elle-même, la concession de l'éclairage électrique et des eaux a déjà été donnée à des Compagnies existantes. Et ce que l'on sait moins, parce que le prospectus d'émission s'est bien gardé de l'indiquer, c'est que l'Emprunt est destiné seulement à des travaux d'amélioration de ces deux services. Quant aux autres travaux d'édilité de Pékin, dont on n'a pas encore publié le détail, ils comprennent notamment la réparation des anciens égouts et des anciennes routes, la construction de « palais municipaux, musées, jardins publics », etc., emplois éminemment rémunérateurs, comme on voit, pour les fonds provenant de l'Emprunt. Qui peut savoir, au reste, à quelle époque ces fonds seront employés ? D'après le contrat d'Emprunt, les études des travaux à effectuer « devront être commencées dans le plus bref délai possible après l'émission de l'Emprunt ». C'est dire qu'elles ne peuvent pas être encore bien avancées. En attendant qu'elles soient terminées, 42 millions restent dans les caisses de la Banque industrielle de Chine et nous n'aurons certes pas l'indiscrétion de lui demander ce qu'elle en fait.

Arrêtons nous là. Nous en avons assez dit pour montrer ce qu'est en réalité, cet emprunt dit industriel, qu'on s'est pressé d'émettre avant même d'avoir décidé exactement à quoi servirait la portion qui n'est pas remise sans conditions au gouvernement chinois. Emprunt, dont les garanties sont purement illusoire, car tous les gages spéciaux qui lui sont pompeusement affectés resteront, sans le moindre contrôle, entre les mains du débiteur.

---

(*Le Journal des débats*, 8 juin 1914)

Nous ne pensions pas avoir sitôt à reparler de l'emprunt chinois. Mais le directeur de la Banque industrielle de Chine continue inlassablement décrire; et, bien qu'il ne s'adresse plus à nous, les choses qu'il écrit sont trop intéressantes pour que nous en privions nos lecteurs. C'est au *Times* qu'il a fait, cette fois, les honneurs de sa prose. On se souvient peut-être d'une dépêche du correspondant du *Times* à Pékin, dans laquelle l'opération déjà Banque industrielle était durement critiquée. *Le Journal des débats* a reproduit cette dépêche, ce qui lui a attiré une longue réponse où M. Pernette, directeur de la Banque industrielle, s'efforçait de réfuter, avec plus d'esprit que d'arguments, les critiques du journal anglais. Or, le *Times* a envoyé à son correspondant la lettre de M. Pernette, et il a publié la réponse qu'il a reçue de Pékin. Elle est d'une précision accablante. Le correspondant du *Times* démontre que les revenus du port de Poukéou sont illusoire, et que les concessions d'eaux, d'éclairage et de tramways à Pékin sont déjà données à des Compagnies existantes.

Tout cela, nos lecteurs le savent. Mais le correspondant du *Times* pose en outre certaines questions qui sont instructives pour nous. Il demande par exemple à M. Pernotte, si l'endroit qu'il propose pour un nouveau terminus du chemin de fer de Poukéou ne serait pas précisément situé sur une propriété appartenant à une Compagnie qui est actionnaire importante de la Banque industrielle de Chine. Serait-il vrai, ajoute-t-il, que cette Compagnie cherche à vendre à un prix élevé le terrain qu'elle avait acquis pour un prix minime en vue du projet de construction ?

M. Pernotte, on le comprend, n'a pas voulu laisser passer sans protester ces critiques et ces insinuations. Mais, chose étrange, lui qui était naguère si prolixe avec nous, n'a pas voulu « abuser de la patience des lecteurs du *Times*, en réfutant les arguments » de son correspondant. Et voilà la réponse qu'il lui a faite et que nous aurions scrupule de ne pas citer textuellement. « Contentons-nous de lui rappeler que l'Emprunt qu'il attaque est un emprunt d'État, contracté par un gouvernement indépendant, reconnu tel par toutes les puissances, et qui n'a jamais manqué à ses engagements. La signature des gouvernants légitimes de la Chine est donc, à notre avis, l'article principal de nos garanties. Quant aux bâtiments à construire, et dont les revenus devront constituer une garantie spéciale complémentaire de celle du gouvernement, il y a lieu de les considérer

comme des entreprises devant profiter à l'État chinois ; et non comme des concessions à la Banque industrielle de Chine. »

Vraiment, si nous n'avions pas la garantie d'un journal aussi sérieux que le *Times*, nous serions presque tentés de douter de l'authenticité de ces déclarations, tellement elles sont inattendues. Mais le doute n'est pas permis. C'est bien le directeur de la Banque industrielle de Chine qui parle ainsi de ces fameux gages spéciaux pompeusement énumérés sur le prospectus de l'emprunt chinois Eh quoi! Ils profiteront seulement au gouvernement chinois ? Mais alors pourquoi ces protestations, pourquoi ces exploits d'huissier, quand nous en avons dit beaucoup moins ? C'est sans doute qu'à ce moment, il était indispensable de jeter de la poudre aux yeux des souscripteurs. Tandis que maintenant, on s'aperçoit qu'il est plus prudent de clore une polémique qui a amené trop de révélations désagréables. Mais qu'elle que soit la raison qui l'ait provoqué, il ne nous déplaît pas d'enregistrer l'aveu du directeur de la Banque industrielle, aveu formel et explicite d'où il résulte que l'emprunt dit industriel n'a en réalité pour garantie que la seule signature du gouvernement chinois.

---

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES

(*Le Temps*, 9 mars 1915)

Il est rappelé aux porteurs d'obligations de l'emprunt industriel chinois 5 % or 1914 que le paiement du coupon au 1<sup>er</sup> mars 1915 s'effectue sur estampille des certificats provisoires à la Banque industrielle de Chine et au Crédit français, à Paris.

---

Banque industrielle de Chine  
(*L'Économiste parlementaire*, 20 juin 1916)

L'assemblée générale de cette société a été tenue le 7 juin 1916 sous la présidence de M. André Berthelot, président du conseil d'administration, assisté de MM. Taimingfou (représentant le gouvernement chinois) et le comte du Chaylard (représentant du Pékin Syndicate) scrutateurs, et de M. [Franz] Kohly, en qualité de secrétaire.

Au cours de l'exercice 1915, la politique du conseil a consisté à s'abstenir de nombreuses opérations qui, en temps ordinaire, rentrent dans le champ normal d'une saine activité bancaire. Si une telle ligne de conduite a pour résultat de réduire le chiffre des bénéfices, elle a, par contre, l'avantage de ne pas compromettre l'avenir. La situation de la banque s'est affermie en Chine; les sièges de Pékin et de Shanghai n'ont cessé de voir leur mouvement d'opérations se développer selon une proportion continue et, au début de 1916, une nouvelle agence a été ouverte à Tientsin.

Pour l'exercice écoulé, le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice de 1.923.267 francs auquel il faut ajouter le solde reporté de l'exercice antérieur : 158.015 francs. Sur ce montant, le conseil d'administration a proposé de prélever une somme de 250.000 francs pour porter le Fonds de prévoyance à 1 million 250.000 francs, d'affecter 38.000 francs à l'amortissement du matériel et du mobilier, et de constituer une réserve de 500.000 francs pour dépréciation éventuelle du portefeuille.

Il reste une somme qui a permis de fixer le dividende à 10 francs pour l'action ordinaire libérée d'un quart, à 32 fr. 50 pour l'action ordinaire entièrement libérée et à 25 francs 625 pour la part de fondateur.

Après avoir approuvé les comptes et la répartition des bénéfices, l'assemblée générale a réélu administrateurs pour 6 ans, MM. Calary de Lamazière et Chautard, et désigne MM. Gilbert-Boucher, [René] Favareille et [Albert] Meilhan comme commissaires aux comptes.

---

## AVRIL 1917 : CONFIRMATION DU CARACTÈRE VÉREUX DE LA BANQUE

En avril 1917, la direction du Mouvement général des fonds au ministère des Finances confirme et amplifie les premières critiques : « Le grand tort de la Banque industrielle de Chine fut de vouloir, dès le début, se créer une grande clientèle par des moyens artificiels. Dans ce but, sa direction eut recours à deux moyens : 1°, dépenser des sommes absolument incroyables en frais de représentation, tant à Pékin que dans les villes où la Banque a des succursales ; 2° accorder aux clients des facilités telles que nulle autre banque ne pouvait concourir. La Banque industrielle donne à ses clients 6 à 7 % sur les dépôts fixes alors que les autres établissements ne trouvent pas avantageux d'accorder sur ces comptes plus de 4 à 5 %. La Banque industrielle donne, de plus, à ses clients, de gros intérêts sur les comptes « courants. » Et la note conclut ainsi : « Pour le moment, il semble clair que la Banque industrielle vit sur l'émission du port de Pou-Keou. Les conditions de cette émission sont connues. Le gouvernement chinois n'ayant jamais eu l'intention sérieuse de construire ce port ou d'entreprendre des travaux d'édilité à Pékin s'est contenté de toucher 42 millions de francs à titre d'avances. Le solde de l'émission se trouve ainsi entre les mains de la BIC. Ce solde porte intérêt au gouvernement chinois à raison de 3 % ; la Banque en retire évidemment avantage. C'est sur cette différence qu'elle vit en attendant qu'elle se soit organisée et établie solidement en Chine [...]. Si la BIC sait profiter du délai qui lui est laissé pour se créer une situation stable en Chine et fortifier son crédit, si elle sait ainsi, aux frais du gouvernement chinois, s'établir solidement en Indochine, il est possible qu'elle réussisse. Si, au contraire, elle n'arrive pas à se développer et à s'imposer, il faudra qu'elle change de mains et qu'elle fusionne avec la Banque de l'Indochine pour éviter la ruine. »

---

## L'ÉVEIL ÉCONOMIQUE DE L'INDOCHINE : UN SOUTIEN PEUT-ÊTRE INTÉRESSÉ

*L'Éveil économique de l'Indochine se laisse abuser sur le sérieux de l'entreprise :*

L'énergie française en Extrême-Orient  
par Riquet  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 mai 1918)

[...] A Pékin, des entreprises françaises ont obtenu la concession de gigantesques travaux d'édilité : tramways, égouts, université, bâtiments municipaux. A Tientsin, à Hankéou, malgré leur petit nombre, les Français progressent ; à Changhai, les entreprises française ont pris une ampleur inconnue jusque-là ; une Chambre de commerce y a été créée qui a étendu ses ramifications sur toute la Chine, une grande compagnie d'assurances vient de s'y fonder. A l'angle de l'ancien arroyo sale et puant de Yangkingpang, devenu un magnifique boulevard, va se dresser bientôt la construction la plus importante de la ville. Là s'installera « la Banque industrielle » tandis que de vastes ateliers chinois devenus français vont se développer en une des plus grandes usines de constructions mécaniques d'Extrême-Orient. [...]

La Banque industrielle de Chine  
et les grands travaux en Chine  
par H. CUCHEROUSET  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 juin 1918)

La Banque industrielle de Chine a fait beaucoup pour l'influence française chez nos voisins du pays des Fleurs ;

S'étant, dès le début, mise au premier rang des grands établissements de crédit étrangers qui sont représentés à Pékin, et ayant acquis de suite la confiance du gouvernement chinois, elle ne s'est pas contentée de profiter en égoïste de ces avantages et de travailler pour ses actionnaires exclusivement. Elle a, au contraire, mis dans les affaires un peu de ce sentimentalisme que d'autres voudraient en exclure, et ce sentimentalisme a été, en l'espèce, un patriotisme bien compris.

De grands travaux de ports, chemins de fer et autres lui ont été concédés : elle n'a pas manqué de stipuler que le personnel technique serait français et français aussi, autant que faire se pourrait, le matériel à importer.

Parmi ces grands travaux, citons la grande ligne de chemin de fer de plus de 2.000 kilomètres du Setchouén à la mer par le Yunnan et le Kouangsi pour aboutir à un port à créer aux environs de Pakhoi.

Mais nous nous bornerons à parler aujourd'hui de la série de grands travaux qui fait l'objet de l'emprunt de 150 millions de francs, conclu en 1913, en vue de la construction du port de Poukéou et des travaux d'édilité de Pékin. — **Ces travaux n'ont pas été entrepris en raison de la guerre** et le *Far Eastern Review* rapporte un bruit d'après lequel **une bonne partie des fonds de cet emprunt auraient été détournés de leur but par Yuan che-kai pour son coup d'État monarchique**, et devront être remboursés par le gouvernement chinois.

Voici un résumé (que nous traduisons de l'anglais) du contrat d'emprunt de 1913, dont nous avons le texte complet sous les yeux.

Article premier. — Parties contractantes : Hsiung Hsi Ling, Premier ministre et ministre des finances pour le gouvernement chinois, et A. J. Pernotte, directeur général de la Banque industrielle de Chine, pour cette banque.

Art. 2. — Le gouvernement autorise la Banque à émettre pour son compte un emprunt or de 150 millions de fr. à 5 %.

Art. 4. — Les fonds de cet emprunt seront consacrés exclusivement à l'établissement d'industries nationales et la construction de Travaux publics. — Le premier travail à entreprendre sera la construction du port de Poukéou. Au cas où cette entreprise n'absorberait pas la totalité du présent emprunt, le gouvernement chinois désignera plus tard le nombre et la nature des industries à établir ou travaux publics à entreprendre sur les fonds restant disponibles (par exemple la construction du pont de Hankéou)

Mais il est entendu que :

A. Pour toutes fournitures qu'il sera possible de se procurer en Chine, la préférence sera donnée aux fournitures chinoises.

B. Lorsqu'il sera nécessaire de faire des achats à l'étranger, la préférence sera donnée aux produits français.

Art. 16. — Le gouvernement aura la direction exclusive et l'administration des industries et travaux publics à créer avec les fonds de l'emprunt. — A la direction de chacun de ces travaux et industries sera adjoint un ingénieur en chef et un directeur de la comptabilité européens, qui seront engagés par le directeur général de chaque entreprise de concert avec la banque

Art. 17. — A dater de la mise en marche définitive des industries ou de la mise en service des travaux créés sur les fonds du présent emprunt, les directeurs généraux placeront leurs commandes de fournitures au mieux des intérêts de ces entreprises, mais à conditions égales de qualité et de prix, les industries françaises, auront la préférence, et parmi les industries françaises, celles que la banque recommandera.

Au cas où il serait désirable de choisir une ou plusieurs maisons étrangères comme agents pour les achats ou autres opérations de ces entreprises ou industries, la préférence sera donnée, à conditions égales, aux maisons présentées par la Banque.

Art. 18. — Sous la condition des obligations qu'elle a contractées par les présentes, la Banque aura le droit de transférer ou déléguer tout ou partie de ses droits et avantages à tout autre banque, compagnie ou à tous groupes, agents ou administrateurs, avec pouvoir de substitution dans tout ou partie de ces droits.

Il est bien entendu que cette banque, compagnie ou ce groupe, substitué en vertu du précédent paragraphe aux droits de la banque contractante devra être de nationalité française.

Art. 19

Art. 20

Pékin, le 9 octobre 1913.

Contrat supplémentaire  
Le présent contrat, etc.

Article 1.— Travaux supplémentaires. — Au cas où le coût du port de Poukéou n'atteindrait pas le montant de l'emprunt, les fonds restant disponibles seront employés à la construction d'autres travaux d'utilité publique, par exemple le pont de Hankéou)

au sujet du nombre et de la nature desquels un arrangement devra intervenir entre le gouvernement et la Banque.

Art. 2. — Le gouvernement s'engage à mettre à la disposition de la Banque pour l'exécution de ces travaux, gratuitement et avec exemption de toutes taxes, frais ou impôts, tout le terrain nécessaire, et en particulier, pour le port de Poukéou, tout le terrain nécessaire à la construction des quais, bassins, docks, entrepôts, bref à tout l'outillage du port ainsi qu'il ressort du plan général sanctionné par le gouvernement; étant bien entendu qu'il devra y avoir une profondeur d'au moins cinq mètres sur toute la longueur du port. Il reste bien entendu que le terrain mis à la disposition de la Banque ne l'est que pour la construction des bâtiments et ateliers et reste entièrement à la disposition du gouvernement.

Art. 3.

Art. 4. — Personnel pour la construction. — Le gouvernement chinois, nommera un directeur général pour la construction et l'administration du port.

Le directeur général et la Banque nommeront d'un commun accord l'ingénieur en chef qui devra être de nationalité française, expérimenté et honnête.

L'ingénieur en chef élaborera une liste complète et détaillée du personnel européen nécessaire pour la construction et la soumettra à l'approbation du directeur général. Ce personnel, qui comprendra le chef de service, le chef de section et le chef de comptabilité sera choisi par l'intermédiaire de la banque, qui le placera sous les ordres de l'ingénieur en chef.

Art. 5. — Personnel pour l'exploitation. — Le gouvernement chinois aura seul la direction et l'administration du port.

Il désignera un directeur général qui sera assisté par un ingénieur en chef.

Cet ingénieur en chef sera sous les ordres du directeur général.

Le directeur général et la banque, d'un commun accord, choisiront l'ingénieur en chef qui devra être de nationalité française, honnête et expérimenté

Le chef de la comptabilité, qui sera de nationalité française, exercera en même temps le contrôle sur l'emploi régulier des fonds. Il sera nommé par le directeur général avec l'approbation de la banque. Il signera, conjointement avec le directeur général, tous ordres de paiement et pièces de comptabilité

#### Contrat des travaux d'utilité publique de Pékin. (Annexe au contrat du 9 octobre 1913)

Art. 2. — Attendu que le contrat d'emprunt prévoit qu'au cas où la construction du port de Poukéou ne nécessiterait pas la totalité des fonds de l'emprunt le solde serait employé à d'autres travaux d'utilité publique.

Attendu que le gouvernement et la banque estiment que la totalité de l'emprunt ne sera pas nécessaire pour la construction du port de Poukéou.

Il est convenu ce qui suit.

Art. 8. — Les fonds restant disponibles seront employés à la création d'industries et l'exécution de travaux d'utilité publique dans la ville de Pékin, ainsi qu'il suit :

- 1° — Construction de tramway ;
- 2° — Réorganisation et amélioration du service d'éclairage électrique ;
- 3° — Réorganisation et amélioration du service des eaux ;
- 4° — Construction d'un marché ;
- 5° — Réfection des anciens égouts et construction de nouveaux ;
- 7° — Réfection des anciennes routes et rues et construction de nouvelles ;
- 8° — Construction de bâtiments municipaux, musées, jardins publics, etc.

Par ces quelques extraits, nos lecteurs jugeront de l'amplitude des travaux à entreprendre, de l'influence et du prestige qui en résulteront pour notre pays.

Le port de Poukéou sera une énigme pour beaucoup de nos lecteurs qui auront cherché sur les cartes de Chine de leurs atlas sans trouver ce nom.

Ne cherchez pas Poukéou. Cherchez Nankin, sur le Yang-Tsé-Kiang, à environ 350 kilomètres de l'embouchure de ce fleuve.

Le fleuve, à Nankin, a plus de 1.800 mètres de large et est trop profond pour qu'on puisse songer à y construire jamais un pont pour le chemin de fer. On a donc été amené à construire de l'autre côté, en face de Nankin, près de la petite ville de Poukéou, la tête de ligne du chemin de fer de Nankin à Tientsin, que l'on a appelé ligne Tientsin-Poukéou. — Pour le débarquement du matériel, on a donc construit à Poukéou des appontements et des hangars et l'on s'est aperçu que l'emplacement se prêtait admirablement, beaucoup mieux que l'autre rive, à la création d'un port. D'autre part, il ne fallait pas songer à transborder sur le chemin de fer de Nankin à Changhai les marchandises que, dès sa mise en service, le nouveau chemin de fer commença à amener en quantités énormes, alors que les navires de haute mer pouvaient venir les chercher si facilement à Poukéou. Enfin, le terrain se prêtait mieux à la construction de toutes pièces d'une ville neuve, Poukéou n'est qu'une toute petite ville à deux ou trois kilomètres de la rive, si mes souvenirs sont bons, et en est séparée par une grande plaine basse fréquemment inondée.

On décida donc de créer là un grand port et de remblayer les terrains bas pour la construction d'une ville. Comme on voulait faire bien : port bien équipé et vaste, ville bien construite selon les données modernes et sur un plan rationnel, il fallait beaucoup d'argent et les offres ne manquèrent pas ; aussi faut-il se réjouir de voir une Cie française obtenir ce travail, qui amènera là pour plusieurs années un grand nombre d'ingénieurs et autre personnel français, ce qui, par contrecoup, attirera certainement des commerçants et des entreprises françaises diverses.

Poukéou sera pour Changhai une rude concurrence, car là aboutiront non seulement les marchandises de vastes régions que dessert le réseau de chemin de fer aboutissant à Poukéou, mais aussi celles qui descendent du Yangtsé en jonques et chalands ou petits vapeurs pour transiter à Changhai. — Ce sera également une concurrence pour Tsingtau car il disputera à ce port le commerce de la région de Tsinanfou. De toute façon, Poukéou est appelé à devenir, en face de Nankin, un port de la plus grande importance.

---

## LE JOURNAL DES FINANCES : MÉFIANCE TARDIVE, RALLIEMENT AU SAUVETAGE

*Le Journal des finances*, hebdomadaire sérieux, non vénal, à la différence de beaucoup de ses confrères, possédant des collaborateurs capables d'interpréter un bilan et un compte d'exploitation, mais avare en précision sur les dirigeants, commence, quant à lui, par publier des informations anodines sur la B.I.C. Il ne s'inquiète qu'en février 1920, en la voyant spéculer sur l'Occidentale de Madagascar — ignorant apparemment que la banque a repris en France une partie de la clientèle et des méthodes du groupe Victor (Rente foncière, Chenard & Walcker, etc.)

Ses soupçons s'aggravent en mars et juin suivants en constatant la spéculation effrénée sur les phosphates de M'Zaïta et l'Alsacienne de produits chimiques. Mais il

croit encore que ces méthodes contrastent avec le sérieux de la banque en Extrême-Orient. Et il faut attendre le 28 octobre 1921 pour qu'il publie un papier de fond très critique sur le Pekin Syndicate. Finalement, *Le Journal des finances*, animé d'une croyance provinciale en une prépondérance française en Chine, poussera au maximum en faveur d'un sauvetage de la B.I.C.

Banque industrielle de Chine  
(*Le Journal des finances*, 5 juin 1915)

L'exercice 1914, le premier d'une durée normale, a laissé un bénéfice de 3.386.136 francs au lieu de 335.693 francs pour l'exercice précédent qui n'avait duré que six mois. Le conseil propose, après affectation d'une somme d'un million à la création d'un fonds de prévoyance, d'amortir le solde des frais de constitution, soit 944.269 francs et enfin de distribuer aux actions ordinaires un dividende de 8 % sur le montant dont les actions sont libérées et de reporter à nouveau 150.016

---

Chenard et Walcker  
(*Le Journal des finances*, 27 janvier 1917)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue hier sous la présidence de M. Henry. [...] le dividende [...] sera mis en paiement [...] au siège social, à Gennevilliers, ou à la Banque industrielle de Chine, 74, rue Saint-Lazare. [...]

---

Banque industrielle de Chine  
(*Le Journal des finances*, 19 mai 1917)

On annonce que cette banque a obtenu du gouvernement chinois la concession de la construction de deux lignes de chemin de fer qui, partant de Yunnan-Sen, doivent aboutir l'une à Pakloï et l'autre à Canton. L'importance des travaux à exécuter est évaluée à 600 millions de francs.

---

CHINE  
(*Le Journal des finances*, 3 novembre 1917)

La Chine ne possède pas de législation spéciale sur les titres au porteur perdus, volés ou détruits. Cet état de choses s'explique notamment par le fait que les valeurs mobilières sont encore très peu répandues dans ce pays.

La plupart des emprunts d'État ont été réalisés à l'étranger, et ce n'est que dans ces dernières années qu'il a été procédé à des emprunts intérieurs pour des sommes d'ailleurs relativement peu importantes.

En ce qui concerne les emprunts extérieurs, nous écrit la Banque industrielle de Chine, les établissements émetteurs ont, en général, à défaut de mesures de protection existant en Chine, inséré dans les contrats une clause stipulant qu'en cas de dépossession pour une cause quelconque, les porteurs bénéficieraient, pour la sauvegarde de leurs droits, du régime institué dans leur pays propre. Pour certains emprunts, tel que l'Emprunt industriel 5 % or 1914, qui a été émis par notre



intermédiaire et dont nous assurons le service financier, la faculté est même accordée aux banques contractantes de simplifier les formalités prévues par notre législation sur la matière. ! En vertu de cette clause, et d'accord avec le gouvernement chinois, nous avons donc décidé de nous conformer, à l'égard des porteurs des régions envahies, aux prescriptions de la loi du 4 avril 1915 visant le paiement des coupons, nous réservant, en ce qui touche la délivrance des duplicata de titres, de prendre après la guerre les décisions les mieux appropriées aux circonstances.

---

1918 : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ MARITIME ET COMMERCIALE DU PACIFIQUE  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Societe\\_du\\_Pacifique.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Societe_du_Pacifique.pdf)

---

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE  
(*Le Courrier colonial*, 26 juillet 1918)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 13 juillet 1918 sous la présidence de M. André Berthelot, président du conseil d'administration, assisté de MM. Tuat-Ming Fou et Alain de Ferrol<sup>8</sup>, scrutateurs.

Les recettes des douanes maritimes ont été de 38.189.428 Haik-wan-taëls contre 37.764.311 en 1916 et de 36.742.000 en 1915. Cela malgré les difficultés auxquelles n'a cessé de donner lieu une réduction toujours croissante du tonnage disponible. Ces résultats sont dus, en grande partie, à une demande toujours plus forte de la part des nations belligérantes et dont la Chine, avec ses grains, ses soies, son coton, ses laines, ses huiles, ses peaux, etc., devait fatalement bénéficier. Les prix offerts pour ces produits ont pu rémunérer très largement les vendeurs en dépit du taux élevé du change et du coût exorbitant des frets et de l'assurance.

Les revenus nets de la gabelle ont été de 70.627.249 dollars, en diminution de 1 million 813.310 dollars sur 1916. C'est un résultat très satisfaisant si l'on tient compte de la situation troublée dans les provinces du Sud et au Seu-Tch'ouan.

La construction de nouvelles voies ferrées continue d'être suspendue par l'impossibilité, du fait de la guerre, de faire appel au capital étranger. La longueur des lignes nationales actuellement en exploitation est de 5.444 kilomètres. L'intensité de leur service est en progression continue. Même en tenant compte des dégâts causés par les inondations, et dont il est résulté de longues interruptions de trafic, on estime que le montant des recettes pour 1917 sera supérieur à celui de 1916 qui s'élevait à 62 millions 763.836 dollars, en augmentation de 5.70. 509 dollars sur celui de 1915 et laissant après prélèvement de tous frais et charges un reliquat net de plus de 15.000.000 de dollars.

Le solde bénéficiaire de l'exercice comprend : bénéfice net, 2.367.345 fr. ; report de l'exercice 1916, 538.357 fr. ; soit un total de 2.906.703 fr.

Le conseil propose de fixer le dividende à raison de 22 fr. 50 pour les actions libérées ordinaires d'un quart ; 35 fr. pour les actions ordinaires entièrement libérées ; 43 fr. 75 pour les actions de fondateur libérées d'un quart ; 66 fr. 25 pour les actions de fondateur entièrement libérées. Le dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> août prochain, sous déduction de l'impôt de 5 p. 100 sur le revenu pour toutes les actions ; 2° de la taxe de transmission pour les actions au porteur.

---

<sup>8</sup> Comte Alain de Ferrol : scrutateur à l'assemblée de la Société auxiliaire de crédit (Victor) en novembre 1913.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a réélu MM. Th. Barson et J. Perchot, administrateurs sortants, et nommé MM. René Favareille et Albert Meilhan, commissaires des comptes.

---

Banque industrielle de Chine  
(*Le Journal des finances*, 3 août 1918)

L'assemblée ordinaire de cette société s'est tenue le 19 juillet, sous la présidence de M. André Berthelot.

Durant l'exercice 1917, l'activité de la société a continué à se développer et ses premières agences sont en progression marquée. A Paris, l'établissement s'est mis en contact plus intime, non seulement avec les entreprises d'Extrême-Orient, mais encore avec ceux des commerçants et industriels qui, jusqu'à ce jour, se limitaient aux affaires locales. A Pékin, l'expansion de la clientèle dépasse toutes les prévisions. Des agences en préparation, formeront, prochainement un réseau assez étendu pour faire de la Banque industrielle de Chine un instrument de premier ordre en vue de l'expansion de l'industrie et du commerce français en Extrême-Orient

Le rapport passe en revue la situation de la Chine dont l'essor économique a subi un léger temps d'arrêt du fait des circonstances que nous traversons, ainsi que du mauvais état des récoltes.

L'exercice 1917 laisse un solde disponible de 2.905.703 fr. 55 (y compris le report antérieur 553.357 fr. 48) Le dividende payable le 1<sup>er</sup> août a été fixé aux sommes nettes suivantes : 11 fr 875 par action ordinaire et libérée du 1/4 ; 33 fr. 25 par action ordinaire nominative entièrement libérée ; 32 fr. 06 par action au porteur ; 41 fr. 5653 par action de fondateur libérée de 1/4 ; 62 fr. 987 par action de fondateur entièrement libérée. MM. Barson [Pekin Syndicate] et Perchot, administrateurs sortants, ont été réélus : toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

Chine  
(*Le Journal des finances*, 15 mars 1919)

Les fonds chinois maintiennent facilement leurs cours élevés : le 5 % 1902 se traite à 434, ex-coupon, le 5 % 1913 (Réorganisation) clôturera 442 ; beaucoup de capitalistes ont en portefeuille des titres de cet emprunt appartenant à la série russe : ces titres se traitent sur le marché libre de 300 à 325, malgré les coupons arriérés qu'ils ont à toucher. Il existe même une série allemande qui est dans le même cas. Le 5 % Industriel 1914 se traite aussi sur le marché libre autour de 1880 : son coupon de mars est payable en ce moment au Crédit français et à la Banque industrielle de Chine.

---

1919 : PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socfin\\_1919-1998.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socfin_1919-1998.pdf)

---

1919 (août) : CONSTITUTION DE L'UNION FRANÇAISE DE FABRIQUES D'ENGRAIS, DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE SUPERPHOSPHATES : usines à Lorcy (Loiret) et La Pallice (Charente-Inférieure)

Banque industrielle de Chine  
(*L'Économiste parlementaire*, 13 novembre 1919)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 20 juin 1919, sous la présidence de M. André Berthelot, président du conseil d'administration.

En ce qui concerne la Chine, l'année 1918 ne présente pas de changements appréciables sur la précédente. Les troubles politiques, d'une part, les entraves apportées au commerce par la guerre d'autre part, ont continué de gêner considérablement l'activité économique de ce pays.

Les recettes des douanes maritimes ont été de 36.334.000 haikwan taels, contre 38.189.428 en 1917, Ce fléchissement est dû au taux élevé du change. En réalité, exprimé en livres sterling, le revenu de 1918 dépasse de plus de 1.300.000 livres celui de 1917.

Les revenus de la gabelle ont été de 71.589.603 doll., contre 70.687.249 doll. en 1917. Comme, en raison du change élevé, les douanes ont eu à leur disposition plus de fonds qu'il ne leur était nécessaire pour le service des obligations gagées par leurs revenus, elles ont pu participer à certaines charges de la gabelle, de telle sorte que celle-ci a été à même de verser au gouvernement chinois 71.781.154 doll.

Les recettes des chemins de fer se sont élevées à 79.000.000 de doll. contre 64.821.963 de doll. en 1917.

Le compte de profits et pertes présente, y compris le report à nouveau, un solde bénéficiaire de 6.027.012 francs.

Le conseil propose de fixer le dividende à 17 fr. 50. pour les actions ordinaires libérées d'un quart ;

25 francs pour les actions ordinaires libérées de moitié ;

40 francs pour, les actions ordinaires entièrement libérées ;

87 fr. 50 pour les actions de fondateur libérées de moitié ;

102 fr. 50 pour les actions de fondateur entièrement libérées. Le tout payable sous déduction des impôts.

L'assemblée a approuvé cette répartition. Elle a ratifié la nomination de M. Zuccoli en qualité d'administrateur, réélu MM. le comte Gérard de Ganay et J. Loste, administrateurs sortants, et nommé MM. Favareille et Meilhan commissaires des comptes.

---

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE  
Société anonyme au capital de 150.000.000 de francs.  
SIÈGE SOCIAL A PARIS : RUE SAINT-LAZARE, 74  
Gutenberg 73-12, 73-13 et 73-19. — Louvre 48-11, 48-12 et 48-13.  
Inter. : 809 — ADR. TÉLÉG. : Direction générale : DIRGEBICID.  
Agence de Paris : CHIBANKIND.  
(*Annuaire des châteaux*, 1920, p. 952)

AGENCES à : Pékin, Shanghai, Tien-Tsin, Hongkong, Canton, Swatow, Foutchéou, Hankeou, Yunnan-Pou, Moukden, Saïgon, Haïphong, Hanoi, Vladivostock, Singapour, Yokohama, New-York, Londres, Anvers, Marseille, Lyon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BERTHELOT (André), boulevard Haussmann, 75, président.  
LIAO SZE KONG, rue Saint-Lazare, 74, vice-président.  
HENRY (Eugène), rue de Prony, 99, vice-président.  
BARSON (Th.), Cannon Street, 110, à Londres.  
BALL.U (Georges), avenue Mac-Mahon, 21.  
CALARY DE LAMAZIÈRE, rue Jean-Goujon, 4.  
ZUCCOLI (Giuseppe). rue Halévy, 12.  
CÉRENVILLE (René de), 52, rue Madame.  
CHAUTARD (Paul), rue Olivier-de-Serres, 15.  
ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (comte Arthur), Le Bignan (Morbihan).  
FREZOULS (A.), 1, rue Moncey.  
GANAY (comte Gérard de), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 137.  
LOSTE (J.), 52, rue de Châteaudun.  
PERCHOT (J.), rue de l'Abbé-de-l'Épée, 16.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. PERNOTTE (A.-J.), avenue du Bois-de-Boulogne, 88.

#### DIRECTION A PARIS

MM. BOREL (Pierre), rue Boissière, 30, directeur de l'Agence de Paris ;  
KOHLY (Franz), av. du Chemin-de-Fer, 46, à Colombes, directeur des Services centraux.

---

#### BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE (*Le Courrier colonial*, 16 janvier 1920)

Les bénéfices de l'exercice 1919 se sont sensiblement accrus, bien que le capital à rémunérer ait été porté de 37.000.000 fr. à 75 millions, en 150.000 actions de 500 fr., libérées de moitié, dont 147.000 actions ordinaires et 3.000 actions de fondateur, le dividende serait de 25 à 30 fr. par action ordinaire et l'on prévoit la déclaration prochaine d'un acompte.

En vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée extraordinaire du 29 novembre dernier, le conseil se disposerait, d'autre part, à élever le capital de 70 à 150 millions très prochainement. Le droit de souscription privilégiée réservé aux porteurs, s'ajoutant à la progression des résultats et des dividendes, donne un intérêt particulier aux actions qui sont au cours du 880 fr., soit 530 fr. net, déduction faite de 250 fr. non appelés, et offrent de sérieuses chances de hausse.

La banque veut étendre son influence en créant des succursales à New-York, Londres, Singapore, dans les colonies françaises, ainsi qu'à Lyon, Le Havre et Bordeaux. Elle se développe selon un programme bien déterminé et régulier, très rassurant pour les futures rémunérations des actions, malgré leur augmentation.

---

#### Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie [Socifro] (*Le Journal des finances*, 23 janvier 1920)

Une Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie vient de se constituer à Paris, au capital de 25 millions de francs, dans le but de « faciliter et développer les relations commerciales, industrielles, économiques et financières entre la France et la Russie. Elle pourra notamment effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, bancaires, immobilières, minières où de travaux publics, y

compris toutes opérations de transport, commission, magasinage et assurances ; créer, développer, financer ou réorganiser toutes sociétés ou entreprises », etc., etc.

... la Banque industrielle de Chine [repr. par Pernotte], ... figurent parmi les fondateurs et les premiers administrateurs.

---

#### MARIAGES

Mary Christine Cuthane

Antoine Louis Seitert

(*Le Journal des débats*, 26 janvier 1920)

On annonce d'Hastings le prochain mariage de Mlle Mary Christine Cuthane, fille du docteur Culhane et de Madame, née Dann, décédée, avec M. A. L. Seitert, directeur, à Londres, de la Banque industrielle de Chine, fils de feu M. A[ntoine] Seitert, directeur général du Crédit du Nord, et de Madame, née Viellart.

---

[Socfin]

(*Le Journal des finances*, 30 janvier 1920)

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socfin\\_1919-1998.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socfin_1919-1998.pdf)

En ce qui concerne, la FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS, c'est aussi, nous semble-t-il, la hausse qu'il faut prévoir, puisque son portefeuille est composé d'excellentes valeurs et que ces valeurs sont à la hausse. Mais le marché de la FINANCIÈRE est le type des marchés fermés. MM. de Rivaud et la Banque industrielle de Chine\* déclencheront le mouvement quand ils le voudront. [...]

---

#### BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

(*Le Courrier colonial*, 6 février 1920)

Le *Bulletin des annonces légales* publie ce matin l'insertion relative à l'augmentation du capital de cette société, porté de 75 millions à 150 millions par l'émission de 150.000 actions nouvelles de 500 francs chacune, libérées de moitié, à émettre à 655 francs, soit net 415 francs, réservées aux anciens actionnaires, à raison de vingt-cinq actions nouvelles pour deux actions de fondateur et de une action nouvelle pour quatre actions ordinaires anciennes, la moitié de l'émission étant laissée, conformément aux termes des statuts, à la disposition du conseil d'administration pour en opérer le placement au mieux des intérêts de la société.

---

#### COMPAGNIE OCCIDENTALE DE MADAGASCAR

(*Le Journal des finances*, 13 février 1920)

[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Suberbie\\_1902-1934.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Suberbie_1902-1934.pdf)

[...] on ne s'explique ni le cours en Bourse des actions, ni celle des parts, ni la prime à l'émission des actions nouvelles, ni, surtout, l'intervention dans cette affaire d'une maison sérieuse comme la BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE.

---

## PHOSPHATES DU M'ZAÏTA

(*Le Journal des finances*, 5 mars 1920)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/M'Zaita\\_Cie\\_miniere.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/M'Zaita_Cie_miniere.pdf)

[...] À première vue, le *curriculum vitæ* de cette affaire qui exploite depuis dix ans le gisement du Djebel M'Zaïta (région de Tocqueville, province de Constantine) n'a rien de particulièrement encourageant, mais le vent est aux phosphates et l'on espère que la Banque industrielle de Chine\* aidant, on justifiera les cours de 870 actuellement pratiqué. [...]

---

## [Implantation à New-York]

(*Le Journal des finances*, 19 mars 1920)

La Banque industrielle de Chine, première banque française qui acquiert la licence de faire des opérations aux États-Unis\*, ouvre une succursale à New-York. Elle s'est échangée à 890.

---

## LA RENTE FONCIÈRE

(*Le Journal des finances*, 19 mars 1920)

[...] le terrain de l'immeuble du numéro 48 du boulevard Haussmann, au coin de la rue Mogador, acquis au prix de 8 millions de francs par la Banque industrielle de Chine a une superficie de 500 m<sup>2</sup>, ce qui représente un prix d'acquisition de 15.717 fr. par m<sup>2</sup> (nous ne comptons pas la valeur de l'immeuble qui sera démoli). [...]

---

## [Caoutchoucs de Padang]

(*Le Journal des finances*, 30 avril 1920)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Padang-caoutchoucs.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Padang-caoutchoucs.pdf)

Les souscriptions seront reçues au siège social de la Compagnie, 7, rue des Italiens ; à la Banque industrielle de Chine, 74, rue Saint-Lazare ; à la Compagnie Française d'études et d'entreprises coloniales, 7, rue des Italiens ; chez MM. Rivaud-Lebel et Cie, 6, rue du Hanovre ; à la Banque des Colonies, 59, rue de Namur, à Bruxelles.

---

## Banque industrielle de Chine

(*Le Courrier colonial*, 30 avril 1920)

Cet établissement de crédit vient d'ouvrir à Singapore une agence qui est destinée à prendre une grande importance en raison de la place qu'occupe ce port dans le marché international. Par son tonnage, il vient au septième rang.

---

(*Le Journal des finances*, 21 mai 1920)

La Banque industrielle de Chine, dont le capital est définitivement fixé à 150 millions, a valu 1.171

---

SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES  
(*Le Journal des finances*, 11 juin 1920)

[...] la majoration de 450 % et plus, que les émetteurs, en l'espèce la BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE, ont fait subir aux actions d'un nominal de 100 francs en les introduisant sur le marché à 450 fr., puis en les poussant jusqu'à 525 d'où elles ont réactionné à 460, ne s'explique pas.

---

(*Le Journal des finances*, 25 juin 1920)

La Banque industrielle de Chine a reculé à 1.113 : elle vient d'ouvrir deux nouvelles agences en Chine à Moukden et à Swatow.

---

Banque industrielle de Chine  
(*Le Journal des finances*, 9 juillet 1920)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 25 juin, sous la présidence de M. A. Berthelot. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1919 et fixé le dividende à 14 % (contre 10 % précédemment) par action ordinaire libérée de 250 francs. Un acompte de 6 % a été versé en février ; le solde sera mis en paiement à partir du 28 juin aux caisses de la Banque. Le solde bénéficiaire s'est élevé, en comprenant le report antérieur, à 16.240.061 fr. 33, en augmentation de 10 millions 213.048 fr. 63 sur celui de 1918. Sur ce bénéfice, le dividende aux actions ordinaires et de fondateur absorbent 6.041.280 fr., les réserves et fonds d'amortissement reçoivent 7.298.904 fr. 18 et 2.006.078 fr. 35 sont reportés à nouveau.

Répondant à la demande d'un actionnaire, le président a déclaré que l'établissement s'étant limité à des opérations strictement bancaires, n'avait jamais été engagé dans une spéculation quelconque et qu'il n'avait pas été touché par la baisse survenue sur diverses marchandises, ayant pris à ce sujet toutes garanties avec ses clients. Le président a ajouté que, malgré l'augmentation du capital social, les résultats bénéficiaires obtenus à la date actuelle accusent une proportion dépassant très largement celle de l'année 1919 tout entière et qu'à moins de catastrophes mondiales échappant à toutes les prévisions humaines, il était certain de pouvoir proposer l'année prochaine pour le capital élargi et, quel que soit cet élargissement, un dividende au moins égal à celui du dernier exercice.

---

FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> octobre 1920)

[...] Sur les 240.000 actions nouvelles FRANCO-POLONAISE, 70.000 ont été cédées au groupe français qui comprend la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], la Banque

industrielle de Chine\*, la maison Grisard [*sic* : *Grisar*] d'Anvers, M. Mougeot, sénateur, ancien ministre, et M. Guénot, ancien administrateur de la Société des Karpathes. [...]

---

[Décrochage du titre à partir de l'automne 1920]  
(*Le Journal des finances*, 22 octobre 1920)

La Banque industrielle de Chine se tasse de son côté à 875 > 675 en janvier 1921

---

Banque impériale ottomane\*  
(*Le Journal des débats*, 5 décembre 1920)

A l'assemblée qui s'est tenue le 17 novembre dernier, les membres du comité, dont le mandat était expiré, ont été réélus.

Pour combler les autres vacances, M. Horace Finaly, directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. André Berthelot, président du conseil d'administration de la Banque industrielle de Chine, ont été nommés membres du comité de Paris, en raison de l'importance de l'intérêt pris dans les affaires de la Banque ottomane par les établissements suivants :

.....  
la Banque industrielle de Chine ;  
.....

---

## TENTATIVE DE SAUVETAGE ÉVICTION DE PERNOTTE

Dans les Établissements de crédit  
L'assainissement de la situation  
(*Le Journal des finances*, 4 février 1921)

Les difficultés causées à certains établissements de crédit par la crise actuelle, paraissent être en voie de solution. [...]

A la Banque industrielle de Chine, **la presque totalité du conseil d'administration a démissionné** également. Cette mesure est la conséquence du sauvetage opéré par la Banque de l'Indo-Chine et la Banque de Paris et des Pays-Bas qui ont avancé à la Banque industrielle les quelque 50 millions qui lui étaient provisoirement nécessaires.

On nous permettra à ce propos, de rappeler les avertissements que nous avons donnés à nos lecteurs au sujet de cette affaire. Le 18 juin 1920 notamment nous écrivions ceci :

« La situation de la Banque industrielle de Chine est des plus satisfaisantes, mais on peut regretter qu'elle ne suive pas en France une politique aussi saine [!] qu'en Extrême-Orient, nous avons déjà fait part à nos lecteurs de notre étonnement de voir cet établissement se lancer dans des affaires du genre de la Compagnie Occidentale de Madagascar, ou de l'Alsacienne de Produits chimiques, introduite à la cote avec une majoration de 450 à 500 % sur le nominal.



« Cette politique aventureuse est regrettable pour le bon renom de la Banque ».

Espérons que la crise que viennent de traverser ces deux établissements constituera une leçon dont les nouveaux dirigeants feront leur profit. Les banques doivent rester dans leur rôle. Si elles l'oublient pour se lancer dans des spéculations hasardeuses, elles s'exposent, et exposent leurs actionnaires aux pires déconvenues.

Compte tenu des 400.000 livres (24.173.000 francs) déjà avancées le 13 janvier, dont la Banque de Paris et des Pays-Bas avait fait la moitié et la Banque de l'Indochine le quart, on obtient le tableau suivant au 10 février, quand l'ensemble des versements est effectué<sup>9</sup> :

Gouvernement français	150.000 £
Gouvernement général de l'Indochine	30 millions de fr.
MM. de Rothschild frères	7 millions de fr.
Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB]	22 millions de fr.
Banque de l'Indochine	16 millions de fr.
Bankers Trust Company	15 millions de fr.
Société générale [SG]	10 millions de fr.
Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI]	8 millions de fr.
Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud [Sudameris]	6 millions de fr.
Banca commerciale italiana	6 millions de fr.
Banque nationale de crédit [BNC]	5 millions de fr.
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT]	5 millions de fr.
Banque de la Seine	2 millions de fr.
Crédit mobilier français	1 million de fr.
Total	133 millions de fr. et 150.000 £

Dans les établissements de crédit  
L'Assainissement de la situation  
(*Le Journal des finances*, 18 février 1921)

[...] On ne connaît pas encore exactement l'importance du trou à boucher. **On a démenti les indications, données la semaine dernière, au sujet des nouveaux membres du conseil.** Les difficultés de cette banque entraînent d'ailleurs des conséquences assez curieuses.

On sait que. l'une des principales causes des embarras de la Société a été la perte considérable qu'elle a subie en spéculant sur les denrées coloniales, et notamment sur le riz, en Extrême-Orient. La situation fut si grave à un moment donné que le Gouvernement général de l'Indo-Chine dut intervenir, et a déjà avancé 20 millions.

<sup>9</sup> Jean-Noël Jeanneney, *La Banque industrielle de Chine et la chute des frères Berthelot 1921-1923 in L'argent caché*, Paris, Fayard, 1981.

Or ces événements se. sont produits juste à l'époque où la Banque de l'Indo-Chine était en pourparlers avec le Gouvernement pour la révision de son contrat, où figurait, notamment, le projet de création d'une banque d'affaires filiale ; la Banque de l'Indo-Chine devant rester désormais, cantonnée dans son objet social strict, qui est analogue à celui que remplit la Banque de France chez nous.

L'Indo-Chine ayant dû s'intéresser inopinément à la Banque industrielle de Chine, la création de la banque d'affaires devient donc sans objet, c'est la Banque industrielle qui en tiendrait lieu, et fonctionnerait désormais en Extrême-Orient sous le contrôle du Gouvernement de l'Indo-Chine et de la Banque de l'Indo-Chine.

---

## INFORMATIONS FINANCIÈRES

(*Le Temps*, 21 février 1921)

Comme nous l'avons fait pressentir hier, nous sommes en mesure d'annoncer dès aujourd'hui l'entrée dans le conseil d'administration de la Banque industrielle de Chine des nouveaux administrateurs suivants : MM. Émile Ogier<sup>10</sup>, ancien ministre ; Kahn, ancien ministre plénipotentiaire en Extrême-Orient ; Dapples, vice-président de la Banque française et italienne pour l'Amérique du sud [Sudaméris] ; [Émile] Oudot<sup>11</sup>, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] ; Grandjean<sup>12</sup>, administrateur de la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI] ; [Édouard] Bourcier Saint-Chaffray [anc. résup. au Tonkin (1917-1921), futur administrateur-directeur de la Société française des distilleries de l'Indochine [SFDIC].

Nous croyons savoir que d'autres personnalités seront aussi désignées, dont le nom sera communiqué prochainement.

---

(*Le Journal des finances*, 29 avril 1921)

la Société centrale des banques de province est toujours invendable ; la Banque industrielle de Chine également.

---

<sup>10</sup> Émile Ogier (1862-1932) : il gravit tous les échelons du ministère de l'intérieur, est nommé préfet de la Meuse en 1919, puis ministre des régions libérées dans les cabinets Millerand et Leygues (janvier 1920-janvier 1921). Il est aussitôt recasé au Conseil supérieur de l'Assistance publique, entre en février au conseil de la Banque industrielle de Chine, en démissionne en août pour rebondir un peu plus tard à la Banque franco-chinoise. En outre, secrétaire général de la branche française de la Fondation Carnegie et (décembre 1922) membre du Comité de préparation des traités internationaux d'assistance.

<sup>11</sup> Émile Oudot : directeur (1919), puis administrateur (1937) et vice-président de la Banque de Paris et des Pays-Bas qu'il représenta dans une quinzaine de sociétés dont la Banque franco-chinoise qu'il présidera. Voir sa notice sur le Qui êtes-vous . 1924 : Indochine.

<sup>12</sup> Georges-Charles Grandjean : représentant probable du groupe Schneider. Administrateur, puis président (avant la guerre de 1914 et toujours en 1931) des Hauts Fourneaux, forges et aciéries du Chili (Hautfourchil), administrateur de l'Union des mines marocaines, vice-président (1917) de la Banque française de l'Afrique équatoriale, administrateur de la Banque française pour le commerce et l'industrie (BFCI) et de la Compagnie générale des colonies (décembre 1920). Trois semaines après son entrée à la Banque industrielle de Chine, il devient président du Crédit foncier colonial. S'il se retire de la Banque industrielle de Chine en août 1921, ce n'est que pour devenir, en octobre 1922, vice-président de la Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine (future Banque franco-chinoise). Par contre, ayant accédé au printemps 1922 à la présidence de la Banque française de l'Afrique équatoriale, il abandonnera celle du Crédit foncier colonial à l'ancien préfet Marcel Delannay. En outre administrateur de la Banque pour les pays d'Europe centrale (BPEC). Un « Georges Grandjean » figure également au conseil des Faïenceries de Sarreguemines, Digoin et Vitry-le-François (Anciennement Utzschneider et Cie).

## PHOSPHATES DE M'ZAITA

(*Le Journal des finances*, 29 avril 1921)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/M'Zaita\\_Cie\\_miniere.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/M'Zaita_Cie_miniere.pdf)

[...] Cette introduction outrageusement majorée, nous fait songer à celle de l'Alsacienne de Produits chimiques, effectuée aux environs de 500 fr. pour un nominal de 100 fr., alors que la société venait seulement d'être créée. On fait prévoir pour l'année 1920, un dividende de 8 fr., ce qui justifie à peine le cours actuel de 115 francs.

Cette comparaison ne vient d'ailleurs pas au hasard sous notre plume, et cette similitude de procédé ne surprendra personne, lorsque nous aurons dit que derrière l'une et l'autre société figure la Banque industrielle de Chine. M. Pernotte, directeur général de cet établissement, fait, en effet, partie du conseil d'administration de M'Zaïta et de l'Alsacienne de Produits chimiques. [...]

---

## L'Aide à la

Banque industrielle de Chine

(*Le Journal des finances*, 24 juin 1921)

On pouvait lire dans les journaux du 15 juin la note suivante :

« Le dernier conseil des ministres s'est occupé — malgré l'absence du ministre des Finances [Doumer] — de la réorganisation de la Banque industrielle, de Chine.

Le gouvernement a été d'avis qu'étant donné la situation si importante de cet établissement en Extrême-Orient, il y avait lieu de lui venir en aide.

C'est d'autant plus aisé que le gouvernement chinois offre pour cet objet au gouvernement français 800 millions de bons du Trésor chinois. M. Loucheur a été chargé par ses collègues de suivre cette affaire. Vu l'urgence, il a eu mardi soir une entrevue avec M. Doumer, qui a laissé entendre à son collègue que, les bureaux des finances élevant des objections diverses, il était préférable de consulter le Parlement. Il a donc été décidé que le gouvernement allait déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à autoriser la Banque de France à escompter 200 millions du Trésor chinois. »

La question du sauvetage de la Banque industrielle de Chine sort donc du domaine privé pour entrer dans le domaine politique. Nous avons déjà exposé les difficultés de cet établissement, nous en avons brièvement déterminé les causes, et nous avons même cru pouvoir annoncer que le sauvetage de l'affaire était à peu près chose faite<sup>13</sup>. Mais depuis quelques semaines, l'œuvre de renflouement a subi de nouveaux retards, les polémiques se sont accentuées dans la presse. On a discuté ardemment sur la solidarité des banques, on a posé la question : faut-il ou ne faut-il pas sauver un établissement victime de la crise générale, des manœuvres de ses concurrents et de ses propres fautes ; on a proclamé bien haut l'intérêt national et même international qu'il y avait à sauver l'affaire... il nous a donc paru nécessaire d'entreprendre une étude détaillée de la question, et de mettre les choses au point, autant qu'il se peut.

\*

\* \*

---

<sup>13</sup> Voir nos numéros des 4, 11, 18, 25 février et 11 mars.

Il convient tout d'abord de faire deux parts dans l'activité de la Banque industrielle de Chine, et d'examiner son rôle en tant que banque parisienne, et son rôle en tant que banque extrême-orientale.

A Paris, il est incontestable que la Société visait à devenir une de nos grandes banques d'affaires, et qu'elle était en voie d'y parvenir.

Les personnalités figurant dans son conseil (MM. A. Berthelot et J. Perchot<sup>14</sup> en particulier) lui permettaient de toucher à une importante partie de l'industrie et du commerce français. Elle était en somme, la grande banque radicale, et possédait ainsi de puissants éléments d'activité au point de vue strictement, bancaire.

Elle voulut aussi s'intéresser aux affaires financières, et ne le fit pas d'une façon très heureuse. Nous avons pu l'an dernier manifester notre surprise de son choix et de ses procédés : rappelons notamment l'Occidentale de Madagascar, héritage du célèbre Victor ; l'introduction à la cote de l'Alsacienne de Produits Chimiques, avec une majoration de 500 % environ, alors que la situation de l'entreprise aurait tout juste justifié les cours. du pair de 100 fr. ; la spéculation sur les titres de la Franco-Polonaise de Pétroles, Maritime du Pacifique, etc., ses participations imprudentes dans les caoutchoucs.

Cette politique aventureuse aurait pu réussir si les beaux jours du début de 1920 s'étaient poursuivis. Mais la crise survint brutale, rapide. Elle fut néfaste à la banque. Peut-être cependant n'aurait-elle pas eu de telles conséquences, si d'autres déboires plus graves encore n'étaient intervenus juste à ce moment dans ses affaires d'Extrême Orient.

Car c'est en Extrême Orient, que s'exerçait l'activité principale de la Banque. A sa création, en 1913, la Société avait surtout pour but de favoriser le développement de notre commerce extérieur en Chine et en Extrême-Orient, et de servir de point d'appui financier aux sociétés françaises désirant mettre en valeur les ressources de la Chine.

Beau et vaste, programme qu'elle mit tous ses efforts à réaliser. Elle passa des contrats avec le gouvernement chinois pour des emprunts destinés à la construction de ports et de chemins de fer. elle s'intéressa à un certain nombre d'entreprises ; elle créa de nombreuses succursales en Chine, en Indo-Chine, au Japon, en Malaisie. Elle arriva ainsi en quelques années à occuper une situation de tout premier plan.

Seule banque française en Chine, avec la Banque de l'Indo-Chine, son crédit était tel, tant auprès des Européens que des Chinois, que son billet de banque était accepté partout pour la totalité de sa valeur, alors que ceux d'importantes banques chinoises supportaient, une dépréciation allant jusqu'à 50 %.

Dans les premiers mois de 1920, elle détenait environ 900 millions de dépôts, et était devenue un des principaux organismes de crédit de la France à l'étranger.

Mais cette situation prépondérante aurait grisé, dit-on, les dirigeants de la Banque industrielle. On leur reproche, à tort ou à raison, un certain manque de cordialité envers les autres la banques, y compris la vieille et puissante Banque de l'Indo-Chine. Une hostilité latente commença à se manifester dans les établissements concurrents, et peut-être faut-il voir là, en partie, le germe des difficultés de la Banque industrielle.

Sa trop facile réussite la conduisit à se départir de la prudence nécessaire. Elle s'engagea dans des affaires sans les examiner avec un soin suffisant. Elle se lança dans des spéculations sur les riz notamment, consentant des avances à des stockistes, en considérant comme normaux et durables, les prix élevés de 1918-1919. Tout alla bien pendant un certain temps.

Elle put vendre des stocks aux plus hauts cours, en coïncidence avec la hausse de la piastre, ce qui lui permit de réaliser de fructueux bénéfices ; elle engagea également de grosses spéculations sur les changes.

---

<sup>14</sup> Justin Perchot, député, puis sénateur radical des Basses-Alpes, patron des Forges et aciéries de Commentry-Oissel.

Malheureusement la crise économique éclata. La baisse survint et infligea à la banque des pertes formidables. Les stocks subirent une dépréciation considérable, et ne purent être réalisés sur le marché, car ils auraient amené une baisse plus forte encore.

D'autre part, coïncidence curieuse, ou résultat de l'animosité des autres banques, de nouvelles difficultés surgirent. La Hong Kong Shanghai Banking Corporation [HSBC], sa principale rivale anglaise en Extrême Orient, qui avait drainé les acceptations anglaises de la Banque industrielle, les présenta en bloc au remboursement, au moment où la livre anglaise atteignait un cours très élevé. La Banque industrielle put néanmoins, sans aucun concours extérieur, se libérer en quelques jours jusqu'à concurrence de 380 millions, dit-on. En même temps, on faisait courir à Paris des bruits tendancieux.

La solidité de son crédit en fut compromise, il y eut un « run » de ses déposants à ses guichets. Elle put y faire face, mais se trouva bientôt en présence de la nécessité de réaliser ses stocks, ce qu'elle ne voulut pas faire, afin de ne pas favoriser le jeu de la spéculation [!].

\*  
\* \*

La situation devenait donc de plus en plus critique.

Aussi, tant sur l'instigation gouvernementale qu'en raison de la solidarité morale qui lie les banques, un consortium de grands établissements de crédit se forma, avec, comme chefs de file, la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque de l'Indo-Chine. De très grosses sommes d'argent liquide (on parle de 250 millions) furent avancées à la Banque industrielle.

En échange, le consortium réclamait un examen de l'affaire. Or c'est justement cet examen qui motiverait maintenant la résistance du consortium à faire de nouveaux apports, car on aurait constaté une situation fort embrouillée et d'autres « trous » considérables.

Cette hésitation s'explique donc. Elle est surtout normale de la part de la Banque de l'Indo-Chine, qui voyait, en somme d'un mauvais œil la concurrence de la Banque industrielle en Extrême Orient, et ne doit pas participer avec beaucoup d'empressement, au renflouement d'une banque dont les dirigeants n'entretenaient avec elle que des relations assez tendues.

Rappelons à ce propos qu'au moment où commençaient les difficultés de la Banque industrielle, la Banque de l'Indo-Chine était en pourparlers avec le Gouvernement pour la révision de son contrat, où figurait notamment la création d'une banque d'affaires filiale, la Banque de l'Indo-Chine devant rester désormais cantonnée dans son objet social strict, qui est analogue à celui que remplit la Banque de France chez nous.

Le gouvernement de l'Indo-Chine ayant dû, de son côté, avancer 20 millions à la Banque industrielle, on a émis l'idée, qu'elle pourrait justement tenir lieu de cette filiale et fonctionner sous le contrôle du gouvernement de l'Indo-Chine et de la Banque de l'Indo-Chine. Mais le renouvellement de la convention avec la Banque de l'Indo-Chine n'est pas encore chose faite. Le projet serait enterré depuis le 27 avril au ministère des Finances, et l'on prétend même, qu'on jouerait de cette convention comme moyen de pression sur la Banque de l'Indo-Chine.

\*  
\* \*

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, une question domine de beaucoup plus haut les rivalités et les combinaisons privées. Il est certain qu'on peut difficilement obliger les grands établissements de crédit à sacrifier les intérêts de leurs actionnaires pour sauver une banque défailante.

Mais il y a lieu d'observer que le crédit des banques est solidaire, et que la faillite de l'une d'elles aurait certainement sa répercussion sur les plus solides des autres.

En outre, il y a l'intérêt national, il y a le prestige de la France à l'étranger, car en Chine surtout, le peuplé ne sait pas différencier telle ou telle affaire. Il ne voit que le pavillon qui les couvre et reporte sur lui les responsabilités.

Le gouvernement chinois, qui est, on le sait, sous la tutelle d'un consortium français international dans lequel la France est l'élément le plus indépendant, s'est vivement intéressé à l'essor de la Banque industrielle. Actuellement encore, il offre de participer au sauvetage, par sa remise au gouvernement français de 200 millions de bons du Trésor chinois. Ces bons pourraient être escomptés par la Banque de France, si le Parlement y consent. Si vraiment l'influence française en Extrême-Orient est en jeu, et il semble qu'il n'est pas permis d'en douter, ce n'est pas seulement aux banques à faire des sacrifices, mais aussi et surtout à l'État, et il faut qu'une solution intervienne avant qu'il ne soit trop tard.

Comment maintenant se partagera-t-on la besogne ? Il semble que la Banque de Paris et des Pays-Bas se chargerait plus spécialement du côté parisien, et la Banque de l'Indo-Chine de la partie extrême-orientale. Déjà, la Banque de Paris exerce un étroit contrôle au siège de Paris, où aucune opération ne s'effectue sans son visa.

Nous ne tarderons guère sans doute à connaître les mesures définitives qui seront prises, et quels seront les gages exigés par les sauveteurs. Le renflouement de l'affaire serait en tout cas, maintenant hors de doute, si nous en croyons les bruits qui circulent dans les milieux autorisés, et c'est ce qui importe le plus pour les actionnaires.

---

## 29 JUIN 1921 : DÉPÔT DE BILAN

La défaillance de la Banque industrielle de Chine  
(*Le Journal des finances*, 8 juillet 1921)

La Banque industrielle de Chine a déposé le 29 juin au tribunal de commerce, une demande de règlement transactionnel, et a fermé le même jour ses guichets au public.

Cet événement a produit une émotion d'autant plus considérable que, jusqu'au dernier moment, on avait cru le sauvetage possible. Mais depuis une dizaine de jours, les événements se sont précipités, comme nous allons le voir.

Dans notre dernier article paru le 21 juin ici même, nous avons exposé les origines de la banque, son extension rapide à Paris, et surtout en Extrême-Orient. Nous avons dit les origines de la crise et son développement jusqu'au point où une intervention gouvernementale apparut nécessaire.

La débâcle fut accentuée par le fait qu'un nombre important de déposants chinois réclamèrent pour une valeur de 100 millions de dépôts aux sièges de Pékin, et de plusieurs autres villes de Chine. C'est alors qu'un dernier effort fut tenté par le consortium des banques, à la tête duquel se trouvait la Banque de Paris et des Pays-Bas. Le 28 juin, M. Doumer, ministre des Finances, réunissait au ministère les représentants des principaux établissements de crédit pour examiner la situation. Le consortium proposait l'émission en France d'un emprunt de 300 millions qui devait être consacré, partie aux besoins du Gouvernement, partie à des fournitures de matériel pour l'industrie française et partie à l'assainissement de la banque. Cet emprunt aurait été gagé sur l'impôt sur le timbre, perçu sous le contrôle d'une administration dirigée par des représentants français.

D'autre part, la Banque industrielle de Chine offrait, en gage d'un concours supplémentaire de trésorerie, 2.750.000 liv. st. de bons du Trésor chinois, dont la mobilisation aurait exigé soit une intervention gouvernementale, soit la formation d'un syndicat plus étendu.

M: Lefèvre, représentant du Crédit Lyonnais, fit des réserves sur le succès de l'opération envisagée. Malgré la déclaration de M. Finaly, de la Banque de Paris et des Pays-Bas. qui offrait de prendre ferme tout l'emprunt si M. Doumer voulait bien l'y autoriser, malgré l'adhésion de la Société Générale [SG], et de la Banque Nationale de Crédit [BNC], M. Doumer refusa tout concours gouvernemental. Il ne restait donc plus à la Banque industrielle qu'à déposer son bilan.

Une question se pose tout d'abord. Le sauvetage était-il possible et comment ?

Les partisans de la Banque industrielle de Chine font observer que le bilan qui va être présenté à l'assemblée du 25 juillet, ne comporte pas de pertes irrémédiablement établies. A l'heure actuelle, aucune des affaires débitrices de la banque n'est en faillite. L'avenir même de l'établissement dépend donc uniquement de la solvabilité actuelle ou future de ses débiteurs.

En donnant du temps à la Banque pour ses paiements, celle-ci peut accorder à son tour des délais à ses débiteurs.

Évidemment, le « trou » est tel (on parle de 630 millions), qu'il apparaît difficile de pouvoir malgré tout rééquilibrer la position. Néanmoins, la situation peut s'éclaircir.

On fait observer, d'autre part, qu'étant donné la répercussion d'une banqueroute en Chine au point de vue de l'influence française, le Gouvernement aurait pu faire un effort qui aurait été au moins aussi utile, sinon plus que lorsque, sans autorisation du Parlement, il fournissait 1 milliard 200 millions à Koltchak, une somme équivalente à Wrangel, 600 millions à Denikine, et échangeait 100 millions de bons du Trésor roumains contre 100 millions de bons du Trésor français pour permettre de payer le coupon des bons roumains.

On peut objecter que, depuis, la situation de notre trésorerie s'est aggravée.

Mais alors pourquoi n'avoir pas accepté les titres du Consortium et du Gouvernement chinois ?

A cela, le Gouvernement réplique indirectement par la note officieuse suivante :

« Des informations inexactes ont été publiées par divers journaux relativement à l'intervention du Gouvernement dans l'affaire de la Banque industrielle de Chine. C'est ainsi que l'autorisation d'un emprunt chinois en France n'a pu être envisagée, aucune démarche officielle n'ayant été faite à ce sujet par le Gouvernement chinois : la légation de Chine à Paris [interrogée par le Mouvement des fonds qui la savait hors-jeu] a, au contraire, informé le ministère des Finances qu'elle ignorait tout projet de ce genre. »

Le démenti ne paraît guère valable, si on lui oppose le télégramme suivant expédié le 30 juin de Pékin, par M. [Gaston] Maugras<sup>15</sup>, notre chargé d'affaires :

« Pékin. 30 juin. — Gouvernement chinois pleinement d'accord sous réserve : 1° que le contrat deviendra nul si, dans le délai quinze jours, 500.000 dollars pas payés ; 2° que l'inspecteur général français sur perception du droit de timbre donné en garantie soit nommé après l'émission de l'emprunt ; 3° que l'émission ait lieu avant trois mois. — Maugras. »

Le Gouvernement chinois avait donc bien l'intention de donner son plein concours [traduite : faire payer la France], ce qui est d'autant plus compréhensible, qu'il possède, on le sait, le tiers du capital de la Banque.

---

<sup>15</sup> Gaston Maugras (1884-1965) : fils de Gaston Maugras (1851-1927), historien et administrateur de sociétés, et de Cécile Bapst. Frère cadet de Roger Maugras, également diplomate. Ép. en 1927 Aimée d'Abzac. On le retrouve plus tard administrateur de la Banque de Syrie et du Liban.

Et puis, il y avait vraiment un intérêt national à renflouer l'affaire, coûte que coûte. La Banque industrielle de Chine avait pu assurer à la France, en Chine, d'importants avantages. Sa chute compromet notre prestige en Extrême-Orient, et entraîne l'abandon de grands travaux dont les concessions avaient été obtenues grâce à l'énergie, et à la ténacité de son directeur, M. Pernotte.

On peut citer notamment :

1°) Les travaux de Pékin (tramways, électricité, eaux, égouts, routes, ponts, etc.), dont l'exécution était sur le point, de commencer, et dont le coût devait s'élever à plus de cent millions ;

2°) Les travaux du Port de Pukow ;

3°) La construction des chemins de fer de Chin-Yu devant relier la province de Sze-Tchoan à la mer, en contournant nos possessions d'Indo-Chine. La construction de la principale artère seule était estimée à plus d'un milliard de francs.

L'abandon de ces travaux entraîne, d'autre part, la perte des droits de priorité sur les revenus du tabac et de l'alcool qui avaient été donnés à la Banque en première hypothèque en garantie des emprunts afférents aux travaux ci-dessus.

C'est enfin, l'association entre le gouvernement chinois et la Banque industrielle, rompue au profit vraisemblablement de concurrents étrangers, fort heureux de l'aubaine, c'est l'expansion française entravée, c'est notre influence qui décroît, après une période d'extension remarquable.

Telle est la thèse des amis de la Banque industrielle. Reconnaissons qu'elle est solidement établie, et qu'elle rencontre d'ailleurs l'approbation de la majorité.

Tout cela est fort beau, disent les opposants, qui sont, en l'espèce, les partisans du vieil et puissant établissement rival : la Banque de l'Indo-Chine — mais remarquons que les grandes banques françaises ont cessé leur concours lorsque les gages que pouvait offrir l'Industrielle de Chine ont été épuisés. Il ne s'agissait donc plus de parer à une gêne momentanée de trésorerie, mais de combler une perte sèche se chiffant par centaines de millions. Les banques ont donc agi sagement, en ne poussant pas l'aventure plus avant, car l'argent dont elles disposent est celui de leurs actionnaires et déposants.

Quant au gouvernement, il a jugé inutile de sacrifier des sommes considérables sur les deniers publics pour réparer les bévues de l'Industrielle de Chine, établissement privé.

Il faut avouer que ces raisons sont assez faibles.

Y avait-il, oui ou non, un « intérêt national » à sauver la banque. Tout est là. Si oui, pourquoi ne l'a-t-on pas fait ?

\*

\* \*

Lorsqu'on examine de près celle affaire, il faut bien convenir que ses dessous apparaissent quelque peu troublants, et qu'ils ont peut-être raison, ceux qui prétendent que la question de l'intérêt national a pesé fort peu, en regard des questions de personnes et des rivalités bancaires.

On dit que la Banque de l'Indo-Chine s'est opposée de toutes ses forces au sauvetage ; on dit que ce qui a surtout entraîné le refus de M. Doumer, c'est le rapport rédigé par ses services compétents, rapport nettement défavorable.

L'auteur de ce rapport est M. Parmentier, directeur général du Mouvement des fonds. Or, s'il est vrai que M. Parmentier soit, comme on le prétend, à la veille d'occuper de hautes fonctions à la Banque de l'Indo-Chine [en fait, il passera au CNEP] , son



opposition ne s'expliquerait-elle pas ? Comment être favorable à un établissement rival, et dont l'ascension trop rapide portait ombrage à la Banque de l'Indo-Chine

Si tout cela est exact, nous ne saurions trop déplorer que des questions de boutique aient pu l'emporter dans des circonstances aussi graves pour notre prestige dans les pays d'Extrême-Orient. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, la Banque industrielle de Chine n'a pas été sauvée, soit par impossibilité réelle, soit par mauvaise volonté, soit par incompréhension des intérêts de la France en cette affaire.

L'événement, en tout cas, est profondément regrettable. Nous avons exposé les faits le plus clairement possible. Ils appellent à notre avis plusieurs conclusions d'ordre général.

\*  
\* \*

La première tient à notre organisation bancaire elle-même. Est-il admissible que des établissements de crédit de l'importance de la Banque industrielle de Chine, centre d'un organisme s'étendant par delà les mers, soit sous l'unique direction d'un seul homme ? Certes, M. Pernotte est un homme remarquablement intelligent, rompu aux affaires, et l'on peut dire que l'extension de la Banque en Extrême-Orient est son œuvre propre, mais il n'était ni secondé ni contrôlé suffisamment.

Un cas analogue peut être cité pour la Société Centrale des Banques de Province: Nous avons signalé la dictature qu'y exerçaient MM. de Chaunac et Ranson, qui ne possédaient pas d'ailleurs l'expérience des affaires de M. Pernotte.

Avec un tel système, ne pouvait-on craindre qu'un homme, quelles que soient son intelligence et sa puissance de travail, se trouve entraîné à commettre des imprudences, à consentir des ouvertures de crédit trop importantes et insuffisamment gagées — ne dit-on pas que la banque avait avancé 100 millions à la seule Société du Pacifique ? — Un seul homme se laisse facilement griser par le succès, il va de l'avant sans calculer, sûr de la réussite, jusqu'au jour où la chute survient. Une surveillance effective du conseil aurait peut-être pu l'éviter.

Nous l'avons dit déjà, et ne saurions trop le répéter, le rôle d'un conseil d'administration est d'administrer. Bien des fautes seraient évitées si les affaires, les plus importantes tout au moins, n'étaient pas laissées à l'initiative d'une seule personnalité, et si les administrateurs avaient la compétence et la volonté nécessaires pour contrôler la gestion de l'affaire qu'ils ont charge de faire prospérer.

\*  
\* \*

Une deuxième conclusion s'impose. C'est qu'il devrait exister des liens plus étroits entre la haute finance et le gouvernement. Nous n'irons pas jusqu'à dire que le gouvernement devrait avoir sous sa tutelle les établissements de crédit, mais il devrait tout au moins avoir les moyens de se tenir au courant de la situation des banques. S'il avait pu, ou voulu le faire, ne croit-on pas qu'il aurait pu intervenir efficacement il y a huit ou dix mois alors que la Banque industrielle était aux prises avec ses premières difficultés ? A celle époque, quelques dizaines de millions sans doute, et un changement de direction auraient suffi à empêcher la débâcle et l'on ne se trouverait pas actuellement en face d'un gouffre impossible à combler sans de lourds sacrifices.

\*  
\* \*

Le cas de la Banque industrielle appelle enfin une dernière constatation : l'enchevêtrement des intérêts politiques et financiers ne peut qu'être néfaste.

Que voyons-nous en effet ? D'un côté la Banque industrielle de Chine : banque radicale, aux méthodes modernes avec M. [André] Berthelot, frère de M. [Philippe] Berthelot, des Affaires étrangères, avec M. Perchot, sénateur. De l'autre, la Banque de l'Indo-Chine, banque conservatrice et routinière.

Non seulement deux méthodes financières différentes se trouvent en présence, mais aussi deux partis politiques.

A la concurrence financière, à la lutte sur le terrain bancaire, ont donc pu venir s'ajouter et peser de tout leur poids des intérêts politiques divergents.

Certes, nous n'entendons pas prendre la défense de la Banque industrielle de Chine. Il ne faut pas se dissimuler que des fautes graves de gestion y ont été commises, et que les imprudences d'une direction trop audacieuse sont la cause principale de la chute, mais nous croyons pourtant que la catastrophe aurait pu être évitée, s'il s'était trouvé au gouvernement des hommes assez au courant des affaires, et possédant un esprit de décision suffisant pour intervenir quand il en était temps encore. Elle aurait pu être évitée si l'on avait su mettre au-dessus des intérêts privés politiques et financiers, l'intérêt supérieur du pays.

M. Loucheur, seul dit-on, l'aurait compris, au gouvernement. Seul, et contre la volonté de M. Doumer paraît-il, dont il existerait une preuve écrite du mécontentement, il a fait tous ses efforts pour chercher les concours nécessaires non seulement dans les milieux bancaires, mais en s'adressant également au Comité des Forges, et au comité des Pétroles. Il n'a pas été suivi. L'avenir nous apprendra qui de lui ou de M. Doumer a eu raison.

Souhaitons que les conséquences de cet événement ne soient pas trop graves pour nous en Chine, où notre influence commençait à devenir prépondérante.

P. S. — Cet article était écrit lorsque l'on a appris que le Tribunal de commerce, saisi par la Banque d'une demande de règlement transactionnel, réservait sa décision jusqu'après l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 25 juillet et qui aura à statuer sur le dépôt du bilan.

D'autre part, M. Outrey, député de Cochinchine, ayant demandé mardi à interpeller le gouvernement sur les conséquences de son refus d'approuver le plan de réorganisation de la Banque industrielle. M. Briand a répondu, en l'absence de M. Doumer, que la date de la discussion pouvait être fixée à jeudi ou vendredi. « M. Outrey, ajouta-t-il, sait les raisons pour lesquelles il vaut mieux ne pas fixer aujourd'hui la date, car certains événements peuvent se produire à bref délai... »

Faudrait-il donc conclure de cette déclaration que tout espoir n'est pas perdu ? On dit que le gouvernement, désireux malgré tout de maintenir le bon renom de la France à l'étranger, s'emploierait à assurer le remboursement des déposants chinois. On dit qu'on ne peut encore sauver la Banque, à la condition de ne pas vouloir sauver en même temps, les personnalités financières et politiques qui l'ont conduite où elle se trouve.

Rien ne nous paraît plus juste. Les personnalités importent peu, et il est même nécessaire que, s'il y a eu des fautes, des sanctions interviennent, mais il est encore plus important que les avantages acquis en Chine ne soient pas perdus pour la France. Une politique à courte vue pourrait avoir les plus graves conséquences pour notre influence dans un pays aux énormes ressources, et qui offre des possibilités immenses à l'activité française.

---

26 JUILLET 1921 : RÈGLEMENT TRANSACTIONNEL

[Retrait d'administrateurs]  
(*Le Temps*, 21 août 1921)

On annonce que MM. [Édouard] Bourcier Saint-Chaffray, Dapples, Grandjean, Kahn, Ogier et [Émile] Oudot se retirent du conseil d'administration de la Banque industrielle de Chine, où ils étaient entrés au début de l'année.

Cette démission s'explique par le fait que l'affaire de la Banque industrielle de Chine entre désormais dans une nouvelle phase ; elle vient d'obtenir le bénéfice du règlement transactionnel, sa gestion se poursuit dans les conditions de contrôle prévues par la loi ; un plan de réorganisation comportant un concours du gouvernement chinois est actuellement à l'étude d'un groupe important.

Dans ces conditions, le maintien d'une délégation des établissements qui étaient intervenus à l'origine n'a plus la même raison d'être. Il va de soi que les établissements intervenants continueront à suivre l'élaboration du plan de réorganisation et s'appliqueront à faciliter cette réorganisation, étant donné l'intérêt national qui s'attache au relèvement de la Banque industrielle de Chine.

---

[Dividendes fictifs ?]  
(*Le Journal des finances*, 30 septembre 1921)

D'après une note publiée récemment par un grand journal du matin, la section financière du parquet, saisie de plusieurs plaintes visant les anciens administrateurs de la BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE, aurait procédé, selon l'usage, à une enquête. Cette enquête serait aujourd'hui terminée ou sur le point de l'être, et des poursuites seraient très prochainement engagées pour distribution de dividende fictif.

L'espèce est grave. La fictivité du dividende ne dépend pas toutefois de la situation de l'inventaire au moment du paiement, mais de cette situation au moment de la déclaration du dividende, ou de la falsification des comptes soumis aux actionnaires pour entraîner l'approbation des propositions du conseil. Le dernier dividende distribué de 50 francs par action libérée, est afférent à l'exercice 1919 ; il a été payé en deux fois : un acompte le 2 février 1920, le solde le 28 juin ; les actions non libérées ont reçu 35 francs. Depuis lors, aucune répartition n'a eu lieu ; on a annoncé seulement en janvier dernier, la mise en paiement d'un acompte de 20 francs. Mais cet acompte n'a pas été payé et sa déclaration n'avait pas un caractère officiel. On ne voit pas exactement dans ces conditions ce qui pourrait baser l'ouverture d'une instruction pour dividende fictif ou alors les experts, auraient constaté que le bilan de 1919 était frauduleusement établi. Cela, personne ne l'a prétendu encore. Il faut donc attendre des renseignements plus amples. En tout état de cause, il était inopportun de mettre en circulation des rumeurs comme celles-ci, et dont on doit présumer, en principe, et jusqu'à preuve du contraire, qu'elles sont mal fondées.

---

PEKIN SYNDICATE  
(*Le Journal des finances*, 28 octobre 1921)

Le Pekin Syndicate, plus connu en Bourse sous l'appellation de *Shansi* — du nom d'une des catégories d'actions, la seule d'ailleurs qui se négocie à la Bourse de Paris, les autres se traitant à Londres. — appartient à l'ordre des entreprises créées uniquement, semble-t-il, pour fournir un aliment à la spéculation. Fondé vers 1897 pour exploiter de

vastes concessions où la présence du charbon avait été reconnue, concessions situées en Chine, tant dans la province de Houan que dans celle de Shansi, il n'a pu, depuis lors, donner la moindre rémunération à son capital, bien que l'exploitation ait commencé et que la richesse des gisements se soit révélée supérieure aux prévisions. [...]

Le Pékin Syndicate, machine à spéculer, se devait de nouer d'étroites relations avec le groupe de la **Banque industrielle de Chine** ; son portefeuille-titres, au 31 juin 1920, évalué £ 272.124, était constitué à concurrence de £ 159.052 par 391 actions de fondateur (libérées de 250 fr.) et 17.028 actions ordinaires (libérées de 250 fr.) de la Banque ci-dessus. La défaillance de celle-ci, et sans faire entrer en ligne de compte des intérêts inconnus qui ont pu être noués entre les deux parties, va donc coûter cher au Pékin Syndicate qui, à l'exemple de tous les actionnaires, devra éventuellement achever de libérer ses actions. Malgré la baisse du franc, qui lui permettra ce versement dans des conditions assez avantageuses, c'est au moins une dépréciation de £ 200.000 que supportera le portefeuille, à quel peuvent aussi s'ajouter les sommes qu'il possédait en compte courant dans la Banque.

Supérieurement manœuvré par des groupes puissants, le marché des actions Shansi à Paris est le type de ceux qui servent à des campagnes de hausse. [...] C'est une valeur qui, jusqu'à plus ample informé, ne doit retenir l'attention que du spéculateur et celui-là ne demande pas notre appréciation.

---

La Rente foncière  
(*Le Journal des finances*, 25 novembre 1921)

La Rente foncière a fait un nouveau saut à 770, toujours dans l'espoir d'une réorganisation de la Banque industrielle de Chine qui lui donnerait la certitude de pouvoir récupérer les sommes importantes qu'elle possède en compte dans cet établissement.

---

AEC 1922/47 — Banque industrielle de Chine, 74, rue Saint-Lazare, PARIS (9<sup>e</sup>).  
Capital. — Sté an., f. le 5 juillet 1913, 75 millions de fr. en 150.000 act. de 500 lib. de moitié dont 3.000 de fondateur. Divid. (act. ent. lib.) : Divid. : 1916, 32 fr. 50 ; 1917, 32 fr. 50 ; 1918, 35 fr. ; 1919, 40 fr. (Capital porté, en 1920, à 150 millions de fr.).

Objet. — Toutes opérations de banque et de finance en tous pays.

Succursales en Extrême-Orient — Pékin, Tientsin, Shanghai, Yunnanfou, Canton, Foutchéou, Hankéou, Moukden. — Saïgon, Haiphong, Hanoï, Pnom-Penh. — Singapour. — Yokohama.

Conseil 1922. — MM. A[ndré] Berthelot [le fils du chimiste Marcelin Berthelot, le frère du diplomate Philippe Berthelot. Pdt Métropolitain, etc.], présid. ; Liao Sze Kong, v.-présid. ; Th. Barson [pdt Pékin Syndicate], G[eorges] Ballu, P[aul] Chautard [adm. Alsacienne de prod. chim....], C<sup>te</sup> [Arthur] E[spivent] de la Villesboisnet, C<sup>te</sup> G[érard] de Ganay [ép. Zélie Schneider], E[ugène] Henry [repr. de Ch. Victor : pdt Chenard & Walcker, adm. Ouest-Africain frs, Mines de fer du Var, etc. ].

---

L'assemblée de la Rente foncière  
(*Le Journal des finances*, 5 mai 1922)

.....  
La partie la plus épineuse de la discussion a porté sur l'affaire de la Banque industrielle de Chine. Celle-ci possédait, et possède toujours, 4.883 Rente foncière, tandis que plusieurs membres du conseil d'administration de cette dernière étaient détenteurs d'actions de la banque. Plusieurs actionnaires ont vu dans ce lien la cause initiale ayant amené la Rente foncière à déposer à la banque des sommes importantes, qui, après avoir atteint un chiffre bien plus élevé, ressortaient à 6.545.895 fr. au moment de la déconfiture de l'établissement, somme dont le recouvrement rentre, pour l'instant, dans le domaine des hypothèses, en dépit du rapport des commissaires des comptes qui n'hésitent pas à écrire que « le projet de renflouement de la Banque doit être connu des actionnaires ». On a fait remarquer à ces honorables censeurs qu'ils devaient être particulièrement bien informés pour connaître, eux, les bases d'une réorganisation dont le plan n'est pas encore établi. Ceci, d'ailleurs, n'explique en rien pourquoi la Rente foncière a déposé son argent à la Banque industrielle de Chine. Sans doute, en remontant dans le passé, on comprendrait pourquoi une sympathie étroite unissait les deux affaires ; personne, cependant, n'a éprouvé le besoin d'évoquer ce souvenir, et il a fallu que les actionnaires se contentent de cette réponse du président : « Il fallait bien que nous mettions notre argent quelque part... »

.....  
\_\_\_\_\_

Financière des Caoutchoucs  
(*Le Journal des finances*, 16 juin 1922)  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socfin\\_1919-1998.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socfin_1919-1998.pdf)

Le bilan porte en outre une créance de 902.439 francs sur la Banque industrielle de Chine, non comprise dans les chiffres ci-dessus.

\_\_\_\_\_

## CAMPAGNE DE PRESSE ORCHESTRÉE PAR LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

Exemple d'article téléguidé par la Banque industrielle de Chine contre la Banque de l'Indochine. Il provient de *la Lanterne*, « vieil organe radical, devenu confidentiel, avertit Jean-Noël Jeanneney, remis à flot à la fin de 1918 grâce à des avances considérables de la BIC : son compte débiteur s'y élève en juin 1921 à 957.000 francs. Nulle surprise donc s'il se distingue par un optimisme euphorique quant à l'avenir de sa secrète bienfaitrice, et par la virulence de ses attaques, quasi quotidiennes jusqu'au printemps 1923, contre les empêcheurs de renflouer en rond  
L'article est reproduit par *L'Éveil de l'Indochine*

Autour de la Banque industrielle  
Les Banques et M. Doumer  
Où l'on voit le ministère des finances au service d'un monopole bancaire  
12 novembre 1921.  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 février 1922)

La note que publiait avant-hier *le Petit Parisien*, annonçant que « le ministre des finances fait connaître que son administration n'a jamais été saisie d'aucune demande du gouvernement chinois tendant à l'émission d'un emprunt sur le marché français pour venir en aide à la Banque industrielle de Chine », est une imbécillité ou une infamie.

Il faut absolument choisir. Ou bien cette note ne rime à rien et on se demande pourquoi elle fut publiée au tarif fort de la publicité du P.P. ; ou bien elle tend à déjouer les efforts de ceux qui tentent de renflouer un établissement bancaire dont la chute est une diminution notable du crédit et du prestige français en Extrême-Orient.

L'incident vaut qu'on s'y arrête un instant, car il constitue un scandale dont on tenterait vainement de citer un exemple.

Qui a fait insérer ces six lignes ? Est-ce M. Paul Doumer ? Nous attendons son aveu.

Est-ce l'établissement à qui une telle publicité peut profiter : la Banque de l'Indochine, impatiente de partager avec les Belges, les Allemands, les Anglais et les Japonais, les dépouilles des vaincus ?

Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable.

La collusion, entre l'établissement de la rue Laffitte et la caverne de la rue de Rivoli, est aujourd'hui démontrée, il n'est plus que ces messieurs du Parlement qui n'en prennent aucun souci. M. Thion de la Chaume dirige encore le cabinet du Ministre des finances, comme au temps de Joseph Caillaux.

Nous savons désormais, par des preuves certaines, que le Ministère des Finances tout entier, le Ministre et tous les Tannery, les Parmentier, et même les officieux comme notre confrère du Temps, Édouard Julia, sont à la disposition d'une banque puissante qui le sera demain plus encore par la disparition de la seule concurrence qu'elle puisse redouter dans l'exploitation de son exécration monopole.

Déjà on annonce que, le cinq décembre prochain, la date est précise, le privilège de la maison Thion de la Chaume, Ullmann et Cie sera prorogé par décret.

Et comment ne le serait-il pas, puisque Ceccaldi, rapporteur sévère, mais honnête, est mort ? Comment les financiers de la rue Laffitte n'auraient-ils pas gain de cause par le système de la concussion à terme qu'ils ont toujours, si habilement, pratiqué. Chaque fonctionnaire chargé d'étudier le privilège, sait qu'une place lui est réservée dans le conseil d'administration, soit 75.000 (soixante-quinze mille) francs de rentes. C'est une bataille entre les candidats ! M. de TrégoMAIN est casé, M. You est casé, M. Roume est casé. Allez, messieurs, il y a encore des places.

Rien n'est plus écœurant, rien n'est plus odieux, mais le privilège, sachez-le, messieurs du Parlement, sera renouvelé, sans vous, et même, s'il le faut, malgré vous. Les bureaux marchent, les ministres sont d'accord, le tour est joué !

Pierre DIONNE  
(*La Lanterne*)

---

### *L'Éveil* continue de défendre la B.I.C.

Le renflouement de la Banque industrielle de Chine  
Sa réouverture prochaine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 février 1922)

Nos compatriotes vont enfin pouvoir se dilater d'aise à l'annonce de la bonne nouvelle : la Banque industrielle de Chine dont le sauvetage est en vue, va rouvrir ses portes, grâce à l'appui effectif du gouvernement français qui vient ainsi, fort à propos, de sauver dans ces régions l'honneur national compromis.

A vrai dire, nous n'avions jamais douté, pour notre part, de ces mesures de sauvetage. Comment ne se seraient-elles pas imposées alors que, sans elles, la grande place que nous avons conquise ici, par tant de labeur honnête, dans l'estime de tous, tant Chinois qu'Etrangers, risquait de sombrer dans le néant ?

Car il ne faut pas s'y tromper : les efforts que nous faisons tous tant que nous sommes, sont solidaires les uns des autres.

Qu'il fût missionnaire, professeur, ingénieur, industriel ou commerçant, le colon français aurait porté le poids de la tare acquise, s'il y avait eu tare.

Dieu merci ! l'honneur est sauf.

Le samedi 18 décembre 1921, M. de Fleuriau, ministre de France, signait avec le Dr Yen, ministre des Affaires étrangères, une convention par laquelle il est entendu que le reliquat de l'indemnité des Boxeurs [Boxers], dû par le gouvernement chinois au gouvernement français, sera affecté par celui-ci au renflouement de la Banque industrielle de Chine. La Convention entrera en vigueur dès sa ratification par le parlement français — ce qui aura lieu sans doute avant la fin de l'année — et il n'y aura plus, comme acte final; avant la réouverture de la banque, qu'à émettre l'emprunt nécessaire gagé par l'indemnité qui est d'environ 350 millions de francs.

En tenant compte qu'il faudra deux mois au plus pour la mise en marche à nouveau de la banque, on peut donc s'attendre à sa réouverture vers le 1<sup>er</sup> mars 1922.

Il resté entendu que l'arrangement avec les créanciers affectera la modalité suivante : 50 p. % des créances seront remboursées sur le champ tandis que l'autre moitié sera convertie en actions privilégiées.

De plus, il y aura un second appel de fonds pour les actions non libérées.

Trêve donc de récriminations !

Certes, depuis des mois que nous vivons dans des alternatives de doute et d'espoir, certains esprits pouvaient s'être aigris mais, dans l'ensemble, la masse des créanciers a fait preuve d'un rare stoïcisme, hantée plutôt par le souci du bon renom national que par la menace qui pesait sur les intérêts particuliers.

La masse des créanciers ira donc jusqu'au bout.

Elle acceptera sans hésitation la solution qui lui est offerte : remboursement intégral de ses créances à raison de 50 p. % en argent comptant et 50 p. % en actions privilégiées.

Il importe, en effet, que la Banque industrielle fasse une belle rentrée — dans l'intérêt de tous.

Dotée d'une formule souple et pratique qui a fait ses preuves, mais épurée de cet esprit spéculatif qui lui fut si néfaste, elle peut, elle doit reprendre avant peu sa grande place d'hier dans le marché financier d'Extrême-Orient. Et elle sera pour nous un instrument de pénétration économique d'autant plus efficace qu'il aura été plus trempé et mieux affiné.

Alphonse Monestier dans « La Politique de Pékin ».

---

Le Secret de Polichinelle !  
par Gaudin de Villaine,  
sénateur de la Manche  
(*La Libre Parole*, 9 février 1922)

À la Chambre, sur un rapport d'un vague absolu, on a voté pour le gouvernement l'autorisation de négocier avec le gouvernement chinois l'affectation d'annuités dues à la France à une opération de crédit ayant pour objet la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient.

De deux choses l'une :

Ou bien ces annuités ont une valeur, et, dans ce cas, leur affectation doit servir tout d'abord à alléger notre Trésor obéré. On n'a pas le droit, me semble-t-il, de frustrer les contribuables français !

Ou bien ces annuités sont sans valeur : alors quelle opération de crédit le gouvernement français espère-t-il échafauder sur le *néant* ? L'honorable M. Taittinger, dans la séance de la Chambre du 27 janvier, a bien situé la proposition quand il disait :

« A-t-on réalisé l'actif total de la Banque industrielle de Chine ? A-t-on, à propos des responsabilités engagées, fait les opérations nécessaires ? »

Il était élémentaire d'exposer clairement la situation de la banque défailante. Il fallait connaître l'effort tenté, le montant des sommes déjà enfouies dans l'essai de renflouement, leur utilisation, en un mot, il aurait fallu mettre le Parlement devant des chiffres.

Or, un document important expose clairement la situation : c'est le rapport de M. l'expert Doyen. Pourquoi ne pas le communiquer aux membres des deux Chambres ou tout au moins aux commissions compétentes ?

C'est un document judiciaire, nous objecte-t-on. Tel n'est pas mon avis.

On peut lire à la page 30 du rapport : « Vous avez estimé, Monsieur le procureur de la République, qu'il convenait d'ordonner, préalablement à l'ouverture de toute information, une expertise officielle... »

Puis, à la page 176 :

« Ne disposant pas des pouvoirs d'investigation attachés à une information régulière... »

Ce n'est donc pas un document judiciaire proprement dit : on aurait pu, en tous les cas, en extraire le chapitre relatif aux plaintes déposées et communiquer du rapport tout ce qui avait trait à la situation de la Banque industrielle de Chine.

\*

\* \* \*

La communication du rapport Doyen est pour moi de la plus haute importance. Que reste-t-il de l'actif de la Banque à l'heure actuelle ? *Rien* !

Ses immeubles d'Europe sont largement hypothéqués, et ses propriétés en Extrême-Orient ont été apportées à une société dont la totalité des actions a été donnée en gage à certains établissements ayant prêté leur concours pour le relèvement de la banque.

Quant à son portefeuille titres et participations financières, qu'en reste-t-il ? *Rien* !

Il a été donné en totalité en garantie des avances faites par le consortium, à la tête duquel se trouve la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Sur la légalité de cette double opération, il y aurait certes tout à dire : qu'on ait dépossédé les actionnaires, c'est peut-être normal, mais les autres créanciers ?

Malgré tout, le Parlement avait intérêt à scruter les causes de ce désastre, à savoir pourquoi l'effort des banques, atteignant près de 132 millions, n'a servi de rien.

À l'assemblée du 25 juin 1920. M. Berthelot, président du conseil d'administration, disait :

« On a dit notamment que la Banque industrielle de Chine aurait été engagée dans des spéculations sur les mines d'or. Il est inutile de vous dire que les opérations sur les mines d'or étant parfaitement étrangères à notre objet social, nous n'avons jamais eu dans notre portefeuille un seul titre de mines d'or. »

Comment expliquer les 10.270 actions de la Compagnie Occidentale de Madagascar figurant au portefeuille de la banque ? Ne sont-elles pas parfaitement étrangères à l'objet social de la banque ces 68.575 actions de la Société nantaise électro-chimique et métallurgique [devenue une filiale de Carnaud] ?



Dans cette même séance du 25 juin 1920, M. Berthelot, président du conseil d'administration, affirmait :

« Voilà ce que, avec le plein sentiment de ma responsabilité, avec le sentiment de *prudence extrême* que j'ai apporté depuis dix-huit ans à la gestion des affaires à laquelle j'ai été placé depuis l'année 1902, je me crois un devoir de vous dire. »

\*  
\* \* \*

Était-il donc de prudence extrême de porter de 1919 à 1920 le portefeuille-titres et participations de 25 millions à 182 millions ?

Était-il donc de prudence extrême d'introduire dans le portefeuille-titres 6.566 actions de la Société maritime et commerciale du Pacifique, à qui, d'autre part, on faisait un découvert dépassant 164 millions, ou bien 78.020 actions de la Banque centrale française [participations croisées] ou encore 45.504 actions de la Société polonaise des pétroles, ou 97.050 actions de la Société alsacienne de produits chimiques, sans oublier 39.297 actions de l'Éveil français ?!

M. Berthelot m'objectera sans doute qu'il figure au portefeuille 31 obligations de la Ville de Paris 1919, 17 cinquièmes du même emprunt, 10 obligations du Crédit national et 20 francs de Rente chinoise 1895 !

Tout l'actif est passé dans les mains des sauveteurs en garantie de leurs ouvertures de crédit en principal, intérêts et accessoires. Les intérêts et accessoires ne sont pas choses négligeables, je vous l'assure, si je m'en rapporte aux conditions énoncées dans la lettre adressée le 10 février 1921 par la Banque de Paris et des Pays-Bas à la Banque industrielle de Chine. Les concours sont peut-être patriotiques, mais, en tous les cas, jamais gratuits !

Et croyez-vous que le Parlement n'ait pas intérêt à connaître le détail du passif, le montant et le détail de ces 24 millions de transferts d'Extrême-Orient restés impayés, étant donné, écrit M. Doyen à la page 123 de son rapport :

« Qu'il est incontestable qu'à partir d'avril 1921, le paiement des transferts a été systématiquement différé dans l'évidente intention de prolonger l'existence commerciale de la banque. »

Et cela au vu et au su des représentants de la Banque du Paris. de la Banque de l'Indo-Chine, de la Banque française pour le commerce et l'industrie faisant partie, depuis les accords du 12 janvier 1921, du comité constitué, écrit M. Doyen, *en vue d'exercer une sorte de tutelle sur les actes de l'administration* !

Et le tout à l'avenant : en résumé, un actif dilapidé au profit du consortium sauveur et un passif insondable et qu'on n'ose pas montrer au Parlement.

*Le flot qui l'apporta recule épouvanté !*

Pour nous persuader de l'utilité de notre intervention, on veut nous dire que le drapeau de la France flottait sur les établissements de la Banque industrielle de Chine.

*Et ne flottait-il pas sur le Panama ou sur les emprunts russes ?*

Mais, à l'époque, il ne se serait agi que de sauver de misérables petits porteurs. Aujourd'hui, la Haute Banque s'aperçoit du néant des valeurs prises dans les coffres de la Banque industrielle de Chine, elle veut sauver sa mise, et sous prétexte de patriotisme, pour elle qui représente le plus infâme des internationalismes, on vient nous dire : « La main à la poche. »

Qu'on nous montre d'abord officiellement le rapport Doyen. Qu'on n'objecte pas son secret : *C'est le secret de Polichinelle !*

---

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE  
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1922)

M. Milliès-Lacroix, président de la commission sénatoriale des Finances, accompagné de M. Henry Bérenger, rapporteur général, et de M. Jeanneney, rapporteur spécial, s'est rendu hier auprès de M. Raymond Poincaré pour lui faire part des précisions que la Commission désire obtenir sur les conditions de renflouement de la Banque industrielle de Chine.

Le président du Conseil a déclaré qu'il se rendrait lundi matin devant la Commission.

M. Jeanneney, rapporteur de la Commission, serait disposé à conclure à l'utilité de rembourser les déposants chinois, afin de sauvegarder en Extrême-Orient le renom français, mais à l'inopportunité du renflouement de la banque elle-même. Ses raisons sont les suivantes : des faits graves ont été commis par la direction de la banque défailtante, elle a dilapidé le montant des souscriptions reçues pour l'emprunt français : et, d'autre part, le montant exact du déficit est ignoré et risque de dépasser très sensiblement le montant de l'indemnité des Boxers.

D'autre part, la commission des Affaires étrangères réunie sous la présidence de M. Gaston Doumergue a entendu un exposé de M. Reynald, rapporteur du projet de loi sur le renflouement de la Banque industrielle de Chine.

La commission a décidé que le président et le rapporteur seraient admis à l'audition du président du conseil par la Commission des finances.

---

Banque industrielle de Chine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 février 1922)

Le gouvernement a déposé mardi sur le bureau de la Chambre le projet de loi concernant l'application de l'indemnité, des Boxers au renflouement de l'établissement. A la suite des interpellations sur le cas de la Banque industrielle de Chine, la Chambre a voté mardi par 506 voix contre 2 la partie de l'ordre du jour concernant la nécessité de sauvegarder nos intérêts en Extrême-Orient en sauvant cette institution.

---

Informations financières  
BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE  
(*Les Annales coloniales*, 24 février 1922)

On a distribué au Sénat le rapport de M. Jeanneney sur le projet de loi autorisant le Gouvernement français à négocier avec le Gouvernement chinois l'affectation d'annuités dues à la France à une opération de crédit ayant pour objet la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient.

M. Jeanneney établit que l'indemnité dite « des Boxers » repose sur des gages dont la valeur est réelle et solide et qu'elle représente, jusqu'en 1910, un rapport de 400 millions.

Après avoir détaillé les opérations de la Banque jusqu'au 31 décembre 1920, il expose les diverses tentatives de renflouement par la Banque de France. A fin mai, 173.000 francs d'avances avaient été consentis. Le consortium fit ensuite une nouvelle avance de 89 millions. Au 25 avril 1921, le total des fonds mis à la disposition de la Banque industrielle de Chine s'élevait à 243.823.000 francs. La Banque industrielle de

Chine fit ensuite divers essais infructueux, et, le 30 juin 1921, elle dut demander le règlement transactionnel, qui lui fut accordé le 26 juillet.

M. Jeanneney conclut à l'adoption du projet voté par la Chambre mais énumère les conditions de l'adoption par la Haute Assemblée et qui sont les suivantes :

1° Renouvellement intégral du personnel dirigeant la Banque industrielle de Chine, vu le nombre et l'importance d'avances qui déconcertent, à des journaux, à des sociétés de presse, à des membres du conseil d'administration et au haut personnel de la banque, et vu les fantaisies du portefeuille-titres ;

2° Évaluation des profondeurs du gouffre ;

3° Examen juridique de la constitution de la société ;

4° Appel préalable des 65 millions dus sur les actions à libérer ;

5° Apuration des comptes débiteurs ;

6° Suppression du privilège accordé aux 3000 actions de fondateur ;

7° Examen du règlement transactionnel soumis au tribunal de commerce ;

8° Responsabilité personnelle des administrateurs.

\*

\* \*

Le rapport de M. Reynald, sur cette question, présenté hier à la Commission des Affaires extérieures a été adopté.

\*

\* \*

M. Alexis Pernotte, ancien directeur général de la Banque industrielle de Chine, a été arrêté hier, après avoir été entendu par M. Richaud, juge d'instruction, au Parquet de la Seine.

Dans la soirée, des perquisitions ont eu lieu dans le luxueux appartement, d'un lover de 8.000 francs, qu'il occupait, 88, avenue du Bois-de-Boulogne, et aux bureaux de l'Omnium français, 143, boulevard Haussmann.

---

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE  
(*Les Annales coloniales*, 3 mars 1922)

La discussion du projet de loi pour le renflouement de la Banque industrielle de Chine a commencé hier devant le Sénat.

M. Jeanneney a développé son rapport concluant à l'adoption du projet MM. Barthou et Poincaré ont été amenés à prendre part à la discussion.

M. Jules Delahaye a prononcé un violent réquisitoire contre les tractations de la Banque. La discussion s'est continuée cet après-midi.

---

Ploutocrates et chéquards  
(*Le Pince sans rire*, 25 mars 1922)

On sait les efforts faits pour tripatouiller le dossier de la Banque industrielle de Chine. Il s'agissait de sauver quelques représentants de cette presse; asservie qui ne connaît ni le bien de l'État ni la vérité, mais se dévoue uniquement aux intérêts de la ploutocratie qui la gave.

Parmi les textes qu'une main vigilante voulut ravir à la curiosité des commissions parlementaires, il en est de parfaitement révélateurs.

A la page 6 du rapport Poisson, on lit :

Il pourrait être intéressant de faire la même vérification au sujet des cinq souscriptions suivantes qui figurent à la suite les unes des autres sur la liste d'avril 1920 :

MM.	ACTIONS
Mignon, Maurice, publiciste, 14, rue Drouot	250
Manchez, Georges, publiciste, 18, avenue de Messine	100
De Saint-Albin, Henri, publiciste, 178, rue Montmartre	125
Renier, Louis-Prosper, publiciste, 3, place de la Bourse	200
Recouly, Raymond, publiciste, 6, avenue Daubigny	10

Ces diverses personnalités appartiennent au monde de la presse. Notons que M. Mignon est un des plus gros distributeurs de publicité de Paris.

M. Mignon règle notamment les largesses du puissant. Comité des Forges et des affaires Giros-Loucheur. Quant à M. Georges Manchez, c'est le *Temps*, de même que, plus loin, nous trouverons M. Gallusser, c'est-à-dire la *Lanterne*.

Ces grands agents de .publicité détiennent une puissance formidable. Ces agences de publicité, quelles qu'elles soient, leur obéissent au doigt et à l'œil ; c'est dire qu'ils exercent sur la, presse une action sans contrepoids : le journal servile est largement rétribué ; par contre, le journal indépendant est boycotté jusqu'à ce que mort s'en suive [sic].

Voici mis à nu un des plus infâmes mécanismes de la démocratie enjuivée.

\*  
\* \*

À la page 19 du rapport Poisson :

Parmi les comptes débiteurs qui, au 31 décembre 1920, constituaient l'élément le plus important mais aussi le plus inquiétant de l'actif de la banque, il faut signaler comme particulièrement anormaux :

a) Les comptes des diverses sociétés dont le découvert était hors de toute proportion avec la surface de ces sociétés, presque toutes de création récente, d'un développement hâtif et mal conçu, sans assiette et sans consistance — par exemple :

Solde débiteur au 31 décembre 1920

La Société maritime et commerciale du Pacifique*, environ	130.000.00 0
La Société maritime de France	12.000.000
La Société maritime française*	10.366.000
La Société maritime belge	5.382.000

La Banque centrale française*	10.587.500
La Société générale des Chantiers de l'Ouest	5.076.500

b) Les avances personnelles faites aux administrateurs de telle ou telle de ces mêmes sociétés ou d'affaires similaires, avances sans rapport avec la situation personnelle. des bénéficiaires ? Nous citerons par exemple :

Le compte Turgan, dont le solde débiteur s'élevait à 18.442.801 fr. 70 avec le titre d'administrateur de la Société maritime française. La principale recommandation de M. Turgan paraît être le souvenir d'une faillite close pour :insuffisance d'actif.

Le compte Van Dyck, dont le solde débiteur s'élevait à 10.810.000 fr. M. Van Dyck n'est pas moins: célèbre comme. joueur de baccara que comme spéculateur sur les graines oléagineuses et les alcools.

Les divers comptes de M. Gallusser (Paris et Tien-Tsin), solde débiteur : environ 10 millions 372.000 francs. Négociant en. Chine et administrateur délégué de la Société maritime et commerciale du Pacifique, M. Gallusser pouvait se recommander d'anciennes relations personnelles avec M. Joseph Pernotte, directeur général de la banque.

Le compte de M. Brunschweiler (Paris et Tien-Tsin) solde débiteur : environ 8.820.000 francs. Le titre de M. Brunschweiler était d'être le principal collaborateur de M. Gallusser.

Le compte de M. Hyaffil, solde débiteur : environ 2.537.000 fr. 28. M. Hyaffil est le fondateur de la Société maritime et commerciale de France;

Le compte de M. Galmot solde débiteur : environ 1.491.535 fr. 20.

\*  
\* \* \*

À la page 27 du rapport Poisson :

On voit figurer, non sans quelque surprise, sur l'état des pertes de Dapples, des sommes qui sembleraient recouvrables.

Nous citerons par exemple :

1° Les avances faites au journal la *Lanterne*, dont le chiffre a été indiqué ci-dessus (il s'élève à 193.429 fr. 10, plus 763.178 fr. 10 à la Compagnie nouvelle de presse et de librairie, propriétaire du même journal). Une menace de saisie ferait sans doute trouver aux éditeurs de ce journal les fonds nécessaires au remboursement de sa dette ;

2° Une part des avances faites à M. Aymard Camille administrateur de la Société du journal la *Liberté*. M. Aymard, qui habite rue de la Faisanderie, n° 122, et qui passe pour posséder une certaine influence non seulement sur la *Liberté* mais encore au *Figaro*, n'est pas réputé insolvable.

3° Les soldes débiteurs résultant des souscriptions à découvert faites aux actions de la Société maritime et commerciale du Pacifique et de la Société des Chantiers navals de l'Ouest.

AU NOM DE DIVERSES PERSONNES, notamment au nom de MM. Borel, directeur de l'agence de Paris de la B.I.C., 150.000 francs ; Adam, directeur de l'agence de Shanghai, 72.000 francs ; Mater, avocat-conseil de la banque, etc.

Nous ne savons pas quelle est la situation de fortune personnelle de M. Adam. Par contre, la situation de M. Borel et de M. Mater ne justifie par la passation par profits, et pertes du solde de leur compte, à moins; toutefois, que les souscriptions n'aient été faites dans des conditions telles que la Banque ne dispose contre eux d'aucun moyen d'action.

Au dossier figure un tableau (en annexe du rapport), où l'inspecteur des Finances fait remarquer : « la souscription à découvert faite sous les noms de MM. Berthelot, Borel, Mater, Adam ». Il ajoute : « On notera que si les bénéfices réalisés sur les affaires heureuses (souscriptions aux actions de la Banque de l'Indo-Chine) ont été virés au compte des titulaires, les mauvaises opérations (souscriptions aux actions de la Société maritime et commerciale du Pacifique) demeurent à la charge de la Banque industrielle de Chine. »

On remarquera surtout que nous venons de reproduire une liste « Borel, Mater, Adam », où le nom de Berthelot ne figure pas. Ce nom fait évidemment partie des diverses personnes que nous avons soulignées. Mais quel Berthelot ? Et pourquoi ne donne-t-on pas le chiffre de la « souscription à découvert » qui le concerne ?

\*  
\* \*

Ceci n'est qu'un regard indiscret jeté sur le rapport Poisson. Mais le rapport Poisson n'est pas tout le dossier. Il y en a d'autres, il y a le rapport Doyen, qui nommerait des parlementaires... On cite déjà sous le manteau le nom de deux députés, un « colonial » et un « sportif ».

\*  
\* \*

Lors de sa première enquête sur le cas de M. Philippe Berthelot, M. Raymond Poincaré s'était inquiété des grandes dépenses personnelles de l'ancien secrétaire général et de leur disproportion avec ses ressources connues. M. Poincaré lui avait demandé quelques éclaircissements, et l'enquête avait répondu que son frère, M. André Berthelot, qui avait des goûts modestes, lui concédait une partie de ses gains financiers.

Cette étrange combinaison a-t-elle attiré l'attention de la justice ?

Est-il exact que des explications aient été demandées par le juge d'instruction, chargé de la B.I.C, sur un paiement annuel considérable fait par la Banque industrielle de Chine à Philippe Berthelot ?

Celui-ci n'a-t-il pas réédité sa déclaration à M. Poincaré que cette énorme rente était un présent de son frère ?

Ne s'est-on pas étonné alors que le compte d'André Berthelot à la B.I.C. n'ait jamais été débité, par un virement quelconque, des sommes versées à son frère ?

Parce que, dans le cas où cette grosse somme ne proviendrait pas du compte André Berthelot, elle prendrait le caractère d'un gigantesque « pot-de-vin ».

---

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS  
Assemblée générale ordinaire du 28 mars 1922  
(*Le Temps*, 5 avril 1922)

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[...] Notre intervention en faveur de la Banque industrielle de Chine a été dictée par une préoccupation d'intérêt national. Aux premières nouvelles des difficultés que rencontrait cet établissement, le gouvernement nous a demandé de constituer un consortium pour éviter les désastreuses conséquences que, selon tous les témoignages,

la chute de la Banque industrielle eût produites sur le crédit de la France en Extrême-Orient.

Bien que ne possédant aucun intérêt dans cet établissement; nous n'avons pas hésité un instant à accepter cette mission, conforme d'ailleurs à nos traditions. Les avances du consortium sont garanties par des hypothèques et nantissements.

Après avoir fait face pendant six mois à d'importants retraits de fonds, la Banque industrielle de Chine a dû invoquer le bénéfice de la loi sur le règlement transactionnel.

Nous avons eu la satisfaction de constater que, sur la proposition des deux cabinets qui se sont succédé depuis lors, la Chambre des députés et le Sénat, à la presque unanimité, se sont prononcés en faveur de l'ouverture de négociations avec le gouvernement chinois en vue de sauvegarder les intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient. Il est hautement souhaitable que ces négociations aboutissent au sauvetage de la Banque industrielle de Chine, qui nous paraît encore réalisable. [...]

---

COMPAGNIE OCCIDENTALE DE MADAGASCAR  
Assemblée générale ordinaire du 31 décembre 1921.  
Exercice 1920

(*Le Recueil des assemblées générales*, 10 avril 1922)

[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Suberbie\\_1902-1934.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Suberbie_1902-1934.pdf)

[...] Depuis votre dernière assemblée générale, le conseil s'est adjoint, par application de l'art 20 des statuts, deux nouveaux membres, MM. Weynand<sup>16</sup> et Pernotte, et il vous demande de vouloir bien ratifier ces nominations. [...]

Trois autres de nos collègues, MM. Bonnet<sup>17</sup>, élu député de la Seine [en mars 1921], de Férol et Pernotte, nous ont, également, adressé leur démission et nous avons dû enregistrer leur décision. [...]

---

Banque industrielle de Chine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 avril 1922)

Le Sénat a adopté vendredi à mains levées, le projet de loi relatif au renflouement de la Banque industrielle de Chine afin de sauvegarder l'influence française en Extrême-Orient. M. Poincaré a donné l'assurance qu'au cas où l'indemnité des Boxers ne suffirait pas au sauvetage de la banque ou à la constitution d'un établissement analogue, le gouvernement ne demanderait pas au Parlement un concours supplémentaire des finances publiques.

*L'Information*.— 5 mars 1922.

---

Chronique financière  
Le renflouement de la Banque industrielle de Chine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 avril 1922)

---

<sup>16</sup> L Weynand : administrateur de la Belgo-Américaine des Pétroles du Wyoming avant sa transformation en 1910 en Franco-Wyoming.

<sup>17</sup> Joseph-Louis Bonnet (1856-1925) : publiciste radical, élu député de la Seine en 1921, réélu en 1924, mort au début de son second mandat. Voir Madagascar > Documents généraux > Qui êtes-vous ? 1924-Madagascar.

M. [Jules] Jeanneney, au nom de la commission des finances, et M. Reynald, au nom de la commission des Affaires étrangères, déposeront aujourd'hui sur le bureau du Sénat les rapports qu'ils ont rédigés sur le renflouement de la Banque industrielle de Chine.

Voici une analyse succincte de ces deux documents :

#### Le rapport de M. Jeanneney

Le rapport de M. Jeanneney présente cet intérêt capital d'offrir, d'une part, tous les renseignements historiques sur la Banque industrielle de Chine, et, d'autre part, tous les éléments d'une appréciation juridique et financière au sujet du projet de loi soumis au Sénat.

La première partie comporte trois chapitres :

1° indemnité des Boxers ; 2° l'histoire de la Banque ; 3° l'histoire des tentatives de Renflouement.

Le premier chapitre montre la valeur exacte de l'indemnité des boxers, qui, une fois complètement versée, vaudrait aux contribuables français un allègement total de 400 millions.

Il ne faut pas se dissimuler néanmoins qu'abandonnée déjà ou pouvant être abandonnée par un certain nombre d'autres gouvernements étrangers, cette indemnité pourrait, à un moment donné, être mise, sinon en discussion, du moins en question par des observations amicales et des demandes du gouvernement chinois à notre gouvernement.

En avril 1921, le gouvernement chinois a demandé officiellement et « le plus amicalement » au gouvernement français, s'il ne consentirait pas à y renoncer de lui-même « pour tenir compte ainsi du courant d'opinion qui se manifestait dans les deux pays ».

Le second chapitre insiste sur les caractères fondamentaux de la B. I. C. : Banque industrielle pour signifier qu'elle doit aider le gouvernement chinois dans la mise en valeur des territoires et des richesses de tous les peuples chinois ; 2° collaboration cordiale et complète, non seulement du gouvernement de Pékin mais de la population, de l'opinion et de la finance de la Chine tout entière.

Des tableaux annexés montrent quelles ont été les opérations et les bénéfices de la B. I. C. durant les années 1913 à 1919. Cette dernière année, un dividende de 260 francs a été versé à chaque action de fondateur, libéré de 2/4 Seulement, soit de 250 francs.

Le troisième chapitre « sur les tentatives de renflouement » montre les vains efforts d'un consortium de banques dont les avances dépassent 250 millions, de janvier à mai 1921 ; dans ce consortium, figurent non seulement des banques françaises, mais des banques étrangères, telles que la Banca Commerciale Italiana et la Bankers Trust and Co, il faut y ajouter le gouvernement de l'Indochine pour la somme de 30 millions. Durant toute cette période, le bon vouloir du gouvernement chinois s'est manifesté aussi activement que les efforts du ministère des Affaires étrangères. En juillet 1921, le consortium des banques « ayant refusé d'envisager des avances nouvelles, et la situation devenant des plus critiques, c'est du côté du Trésor qu'on se tourna pour obtenir son concours direct ».

La seconde partie du rapport comprend trois chapitres : 1° le fondement du projet de loi ; 2° la portée du projet ; 3° les conditions à envisager pour qu'une suite pratique puisse être donnée aux efforts actuels.

Vouloir que l'État intervienne pécuniairement dans la déconfiture d'une banque, déclare M. Jeanneney, n'est pas, certes, sans heurter *a priori* les principes et les précédents.



Mais l'appel qui est fait aujourd'hui aux deniers publics a sa raison : le souci de ne laisser protester aucun engagement, même abusif, pris au nom de la France, s'il a été tenu pour bon, au dehors. Or, des engagements, imprudents, il est vrai, ont été pris en dehors du gouvernement et du Parlement, sans l'autorisation explicite et même sans l'aveu implicite du Parlement. Ils ne le tiennent pas. Mais la Chambre a estimé, comme le gouvernement, que la sauvegarde des intérêts nationaux en Extrême-Orient exigeait une intervention.

M. Jeanneney, au nom de la commission des Finances du Sénat, pense que cette intervention doit être consentie, pour le prestige, le crédit et le renom de la France. « Ceci n'impliquera aucunement, ajoute-t-il, qu'il n'y ait des responsabilités à établir et des responsables à atteindre. »

Pour que le Sénat consente à ratifier les accords à intervenir, il est nécessaire, en effet, que l'assainissement de la Banque soit complet. Il ne le sera que sous l'accomplissement de certaines conditions, que M. Jeanneney énumère: ces conditions, nous les ayons déjà indiquées, mais il convient de les rappeler. Les voici :

1° Renouvellement intégral du personnel dirigeant la Banque industrielle de Chine, vu le nombre et l'importance d'avances qui déconcertent à des journaux, à des sociétés de presse, à des membres du conseil d'administration et au haut personnel de la Banque, et vu les fantaisies du portefeuille titres ;

2° Évaluation des profondeurs du gouffre ;

3° Examen juridique de la constitution de la société ;

4° Appel préalable des 68 millions dus sur les actions à libérer ;

5° Apuration des comptes débiteurs ;

6° Suppression du privilège accordé aux 3.000 actions de fondateur ;

7° Examen du règlement transactionnel soumis au tribunal de commerce ;

8° Responsabilité personnelle des administrateurs.

Et M. Jeanneney de conclure :

La tâche de négociateur va être délicate pour le gouvernement. C'est avec le désir de la faciliter et de la rendre plus sûrement efficace, que, sans entendre lui dicter impérativement une ligne de conduite, nous lui avons signalé les écueils et tenté d'écarter pour demain des points possibles de désaccord.

#### Le rapport de M. Reynald

Le rapport de M. Reynald conclut, lui aussi, à l'adoption du projet de loi, étant bien entendu que l'approbation ne saurait avoir pour effet de couvrir les responsabilités encourues par le Quai d'Orsay, ni d'écarter, les sanctions qui pourraient être nécessaires ».

Ce rapport traite de la question de l'influence française en Chine sous sept aspects : 1° des engagements ont-ils été pris au nom de la France ? 2° Constitution de la Banque industrielle de Chine ; 3° valeur des engagements du gouvernement chinois ; importance des concessions et leurs gages ; 4° importance du marché chinois ; 5° organisations bancaires en Chine, leur influence et leur rôle ; 6° indemnité des Boxers ; 7° conclusions.

Sur chacun de ces chefs, le rapport de M. Reynald donne les renseignements les plus clairs et les plus complets, d'où les conclusions se dégagent comme d'elles-mêmes.

L'intérêt général de la France, conclut le rapporteur, est en jeu. La commission ne voit qu'avantage à ce que le gouvernement français entre en négociations avec le gouvernement chinois pour rechercher, d'accord avec celui-ci, les possibilités d'une solution sauvegardant nos intérêts matériels et moraux en Extrême-Orient. Elle donne son avis favorable au projet de loi.

*Le Soir*, 23 février

La Commission des finances a entendu le compte rendu de l'entrevue qui a eu lieu entre ses délégués et M. Poincaré, au sujet de la Banque industrielle de Chine. Les intentions du gouvernement sur ce point seraient les suivantes :

Pour le moment, le gouvernement s'en tient au projet voté par la Chambre, mais qu'au cas où il en serait décidé autrement, on pouvait envisager trois solutions : 1° renflouer l'établissement existant, si ce faire n'est pas illégal ; 2° substituer à l'établissement actuel, en cas de faute grave, un organisme similaire qui assurerait la sauvegarde des intérêts moraux et matériels de la France en Extrême-Orient ; 3° rembourser les déposants suivant l'intérêt que peuvent présenter certaines catégories, par exemple les Chinois et les fonctionnaires coloniaux.

Actuellement, aurait dit M. Poincaré, nous nous trouvons au carrefour où aboutissent ces trois avenues. Le Président du Conseil aurait aussi affirmé que, quoi qu'il arrive, toutes les fautes seraient punies quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent.

\*  
\* \*

D'après le rapport de M. Jeanneney, établi au nom de la commission sénatoriale des finances, au sujet du projet d'affectation de l'indemnité des Boxers, au renflouement de la Banque industrielle de Chine, les avances qui avaient été consenties à l'établissement par le consortium des banques et le gouvernement de l'Indochine s'élevaient à 243.823.000 francs au 25 avril 1921. Voici les détails donnés au sujet de leur composition.

Gouvernement de l'Indochine	30.000.000
Banque de Paris et des Pays-Bas	31.337.000
Banque de l'Indochine	16.155.000
Société générale	28.000.000
Banque française pour le commerce et l'Industrie	8.040.000
Crédit mobilier français	1.014.000
Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud	6.013.000
Banque commerciale italienne	6.013.000
MM. de Rothschild frères	7.000.000
Bankers Trust Cy	15.000.000
Banque nationale de crédit	5.000.000
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie	5.000.000
Banque de la Seine	2.000.000

En outre, la Banque de France a accordé des facilités d'escompte pour une somme de 75 millions de traites revêtues de trois signatures et émises en mobilisation de créances commerciales de la Banque industrielle de Chine sur divers débiteurs.

*Information.* — 24 février 1922.

Assemblée générale ordinaire du 14 juin 1922  
EXERCICE 1920-1921

(*Le Recueil des assemblées générales*, 1922)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/LUCIA.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/LUCIA.pdf)

[...] Je désire mentionner spécialement que figure à l'actif une créance importante sur la Banque industrielle de Chine, dans laquelle nous rentrerons certainement, car il s'agit d'une catégorie de créances privilégiées (650.000 fr.).

Il s'agit, messieurs, de transferts télégraphiques confiés par nos agents à la Banque industrielle de Chine pour être transférés à notre siège, ce dont nous n'avons pas été avisés par la Banque industrielle de Chine. J'imagine que sur les quatre-vingt et quelques millions que l'on dit rester dans l'actif de cette banque, nous serons, nous et quelques-uns de nos collègues qui se trouvent dans le même cas, en position favorable pour faire rentrer des sommes remises dans de telles conditions. Il ne s'agit pas là d'un dépôt et il y aurait un véritable abus de confiance. [...]

---

Financière des Caoutchoucs  
(*Le Journal des finances*, 16 juin 1922)

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socfin\\_1919-1998.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socfin_1919-1998.pdf)

.....  
Le bilan porte en outre une créance de 902.439 francs sur la Banque industrielle de Chine, non comprise dans les chiffres ci-dessus.

.....

---

UNION FRANÇAISE DE FABRIQUES D'ENGRAIS ET DE SUPERPHOSPHATES  
(*Le Journal des finances*, 7 juillet 1922)

... Le rapport signale que la société a toujours 5.500.000 francs bloqués à la Banque industrielle de Chine et qu'elle a dû recourir au crédit pour équiper ses nouvelles usines de Loyer et de La Pallice.

---

FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> septembre 1922)

Réunis en assemblée ordinaire le 21 août, les actionnaires ont approuvé les comptes du dernier exercice publics dans notre numéro du 29 juin. L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue ensuite a décidé la réduction du capital de 190 à 105 millions par l'annulation de 50.000 actions possédées par la Banque industrielle de Chine et par M. Jean Kalf, la Société renonçant à exiger, soit de M. Jean Kalf, soit de la Banque industrielle de Chine, les troisième et quatrième quarts restant à appeler sur leurs actions.

---

Banque de l'Indochine  
Exercice 1921  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 septembre 1922)

[...] Nous avons également prêté notre concours à la Banque industrielle de Chine et n'avons pas hésité, à la demande du Gouvernement, à nous inscrire, parmi les premiers et les plus forts participants, dans le consortium des banques constitué en vue de son relèvement. Ceci indépendamment de l'aide prêtée aux divers sièges de cet établissement par nos succursales et agences pour la liquidation de leurs affaires en Extrême-Orient. A Saïgon et à Shanghai, notamment, nous nous sommes substitués dans une partie de leurs engagements, en réescomptant une part importante de leur portefeuille et en acceptant la cession de nombreux contrats de change et d'avances de diverses natures. Ainsi, nous n'avons pas seulement prêté une assistance efficace à la Banque industrielle, mais nous avons encore aidé ceux de ses clients qu'une mise en demeure de remboursement ou la non-exécution d'un contrat de change menaçait dans leur existence même. Nous avons aussi, par les crédits nouveaux et supplémentaires que commerçants et industriels ont trouvés auprès de nous, sauvegardé, autant qu'il était en notre pouvoir, les intérêts français en Extrême-Orient.

A Paris, notre contribution aux divers pools du consortium précité a dépassé 16 millions de francs.

Vous estimerez donc, Messieurs, nous n'en doutons pas, que notre intervention a été extrêmement libérale, qu'elle a peut-être même, de la part d'une banque d'émission, dépassé la mesure.

Nous n'avons cependant contenté personne.

Jugé excessif par les uns, insuffisant par les autres, notre concours a donné lieu à des appréciations erronées, souvent injustes, et nous avons eu le regret de constater que nos intentions avaient été non seulement méconnues mais encore dénaturées. Aux critiques malveillantes, aux attaques intéressées, dont notre banque a été l'objet, nous avons opposé le silence le plus absolu.

A vous, Messieurs, dont nous sommes les mandataires, nous devons notre pensée tout entière sur les raisons qui ont déterminé notre attitude.

Au moment où la Banque industrielle allait suspendre ses paiements, nous avons estimé, ignorant encore l'importance de ses engagements, que nous devions lui prêter toute l'assistance possible, dès lors qu'il pouvait être question du prestige français en Extrême-Orient et qu'on nous le demandait en haut lieu. C'est ainsi que nous avons immédiatement déféré, dans la mesure la plus large, au désir qui nous était exprimé par le Gouvernement.

Plus tard, mieux informés sur la situation exacte de la Banque industrielle, nous avons dû reconnaître que le concours des banques du consortium, si important qu'il fût, ne suffirait jamais, à lui seul et à beaucoup près, à la reconstitution de l'établissement défaillant.

Nous avons donc pensé que nous ne pouvions, ni ne devons, jusqu'à nouvel ordre, nous prêter à aucune nouvelle combinaison dont le succès ne serait pas assuré. Cette attitude nous est imposée par le souci des intérêts dont vous nous avez confié la charge et, aussi, par les prescriptions formelles de nos statuts. [...]

---

## BILAN DU NAUFRAGE

Le bilan de la Banque industrielle de Chine  
(*Le Journal des finances*, 22 septembre 1922)

Les actionnaires de la Banque industrielle de Chine sont convoqués en assemblée pour le 30 septembre courant ; le bilan en date du 31 décembre 1921, qui leur sera soumis est ainsi établi :

Total de bilan  
1.371.441.566 42

Tel quel, cet inventaire n'est qu'un marécage de chiffres ; les divers postes que fragmentent l'actif et le passif ne sont, eux-mêmes, que des chaussées disloquées sur lesquelles il est imprudent de s'aventurer et le conseil d'administration, lui-même, tient à prévenir, à l'avance, des abîmes auxquels elles conduisent, recommandant de n'y recourir que sous bénéfice des observations contenues dans son rapport et dans celui des commissaires des comptes, observations qui ne sont pas encore connues.

Il est vain, dans ces conditions, de vouloir déduire du bilan ci-dessus une opinion précise quant à la véritable situation de la Banque et à l'étendue réelle de ses pertes ; il est à peine besoin de dire que l'inscription de (106 millions à l'actif pour rétablir la balance n'est qu'une écriture absolument fictive, tout dépendant de la valeur réelle du compte débiteur et de celle du portefeuille-titres, ce sur quoi il faut espérer qu'il sera fourni des précisions.

En principe, on doit considérer que la majorité ou, si l'on ne veut pas être trop pessimiste, une très forte proportion des comptes débiteurs correspond à des sommes irrécouvrables car elles se rattachent à des ouvertures de crédit consenties à des entreprises ou à des particuliers incapables de faire face à leurs engagements ; il y en a là pour quelque 750 millions dont il n'est pas impossible que le tiers, si ce n'est le quart seulement, pourra être récupéré, ces proportions étant du reste purement hypothétiques — de telle sorte qu'il ne serait pas téméraire d'évaluer la perte de la banque entre 500 et 600 millions.

On comprend, dans ces conditions, que la détermination des modalités du règlement transactionnel soit assez pénible à établir ; de fait, depuis l'assemblée du 12 août dernier, qui a approuvé la création de la société de gérance, il n'en a plus été question ; on ignore quelles propositions exactes seront faites aux créanciers, encore que l'article 16 du contrat relatif à la création de la société de gestion en ait laissé transparaître le principe en prévoyant la création de bons de répartition et leur échange éventuel ultérieur contre des actions ordinaires ou des parts bénéficiaires, pour le montant restant alors à rembourser.

Il est par contre impossible de déterminer dans quel délai et dans quelles proportions les créanciers, à l'exception des créanciers chinois que la mobilisation de l'indemnité des Boxers doit servir à dédommager, peuvent espérer recouvrer le montant de leurs créances et ce, d'autant mieux qu'aucune discrimination n'est faite entre les uns et les autres au bilan de 1921, pas plus qu'il n'en était fait aux bilans antérieurs, ce qui est encore une obscurité regrettable.

On peut présumer qu'il sera offert aux créanciers de les rembourser au fur et à mesure des recouvrements opérés sur les comptes débiteurs.

Il leur faudrait alors beaucoup de patience.

Néanmoins, comme l'acceptation des propositions du règlement transactionnel, pour aussi calamiteux que soit ce règlement, ne fait guère de doute, une liquidation étant présentement sans issue, une heure viendra, sans doute, où les créanciers accepteront l'échange contre des actions ordinaires ou des parts, lesquelles ne participeront à la répartition des bénéfices qu'après les actions privilégiées cumulatives 8 % dont les fondateurs de la Société de gérance ont prévu d'ores et déjà la création pour former le nouveau capital de la Banque industrielle de Chine, lorsque la réorganisation financière aura lieu et dont ils se sont réservé de souscrire les deux tiers au pair aussi bien pendant toute la durée de la Société de gestion que dix ans après la disparition de celle-ci.

Pour ce qui est des actionnaires, il est entendu qu'ils devront faire l'abandon, au minimum, de 75 % de leur capital, et sous-entendu après libération complète des actions, le capital à appeler figurant toujours à l'actif pour 68.395.000 francs. Au bout du compte et si la Banque industrielle de Chine devient, comme on peut raisonnablement l'espérer, une bonne affaire, peut-être s'apercevra-t-on un jour que les banques réunies en consortium et, en particulier la Banque de Paris, n'ont pas fait une si déplorable opération en apportant leur aide pour éviter la déconfiture complète de l'établissement ; on ne saurait le leur reprocher trop vivement, car il s'en est fallu de peu que les capitaux qu'elles ont avancés ne disparaissent complètement à l'instant critique où le renflouement a paru irréalisable.

---

Un typhon accompagné d'un raz-de-marée détruit la ville de Swatow  
par S.B.  
(*L'Écho annamite*, 29 août 1922)

.....  
En ville tout est détruit, même les prisons, d'où 120 détenus purent s'échapper et recommencer leur métier de pillards au milieu du désordre absolu. C'est ainsi qu'une tentative de pillage de l'agence de la Banque industrielle fut déjouée par la police qui fit deux arrestations.

---

A L'INSTRUCTION  
Plaintes contre une société industrielle  
(*Le Journal des débats*, 9 septembre 1922)

À la suite de nombreuses plaintes déposées au parquet de la Seine contre la Société l'Union française [de fabriques] d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates, et sur commission rogatoire de M. Devise, juge d'instruction, M. Daru, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé à diverses investigations au siège de la société, 85, rue Saint-Lazare. Les plaignants prétendent que la Société a majoré ses apports en 1919 et 1920, ce qui a permis aux actions de 100 francs, émises en vue d'une augmentation de capital, d'atteindre rapidement 200 et 250 francs. Aujourd'hui, les titres de la société sont difficilement négociables.

L'Union française, qui avait parmi les membres de son conseil d'administration MM. Berthelot et Pernotte, avait avancé 5 millions à la Banque industrielle de Chine au moment de sa déconfiture.

M. Daru et M. Israël, expert comptable, ont vérifié la comptabilité.

---

La crise de la Banque industrielle de Chine vue par Jean-Noël Jeanneney  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq\\_Indus\\_Chine-Jeanneney.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indus_Chine-Jeanneney.pdf)

L'affaire de la Société maritime et commerciale du Pacifique  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Societe\\_du\\_Pacifique.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Societe_du_Pacifique.pdf)

L'engagement sur la Société maritime et commerciale de France

Les répercussions en Indochine  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq\\_Indus\\_Chine-Indochine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indus_Chine-Indochine.pdf)

Les poursuites contre les dirigeants

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq\\_Indus\\_Chine-poursuites.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indus_Chine-poursuites.pdf)

La nouvelle Banque industrielle de Chine

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq\\_Indus\\_Chine-1922-1944.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indus_Chine-1922-1944.pdf)